



ENDA

Equipe Protection Naturelle (PRONAT)



Rapport technique final
31 juillet 2009 - 31 décembre 2011

**PROJET DE RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE :
« AMELIORATION ET SECURISATION DE L'ACCES
DES FEMMES AU FONCIER AU SENEGAL »**

Projet n°104383-001

Equipe :

Enda-PRONAT et ses partenaires de base
Université Gaston Berger Saint-Louis/Groupe d'Etudes & de
Recherches Genre et Sociétés (GESTES)
Université Cheikh Anta Dakar/Laboratoire de Transformations
Economiques et Sociales (LARTES)
Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI)
Centre islamique Ali Imran
Consultante en Communication



Mars 2012

SOMMAIRE

I .Informations générales sur le projet	Error! Bookmark not defined.
II. Introduction	Error! Bookmark not defined.
III . Problème de recherche	Error! Bookmark not defined.
IV .Objectifs du projet	6
V. .Méthodologie de mise en œuvre du projet	12
VI. Activités exécutées dans le cadre du projet	14
VII. Synthèse des résultats de la recherche-----	21
VIII. Extrants du projet et diffusion-----	28
IX. Création de compétence et impact du projet-----	30
X. Incidences-----	31
XI. Conclusion-----	32
XII .Annexes :	33

Liste des districts de recensement du projet et plan d'action

Dossier de presse exécution activités

I. Informations générales sur le projet

Titre du projet :

**« AMELIORATION ET SECURISATION DE L'ACCES DES
FEMMES AU FONCIER AU SENEGAL »**

Mots clés :

Amélioration et sécurisation ; accès au foncier au Sénégal ; femmes rurales ; groupe de recherche-action.

Référence de la subvention : 104383-001

I.Introduction

Ce rapport technique final du projet de recherche-action participative sur « Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal 104383-001 » présente les activités en mettant l'accent sur les hypothèses de recherche, les objectifs opérationnels définis, les démarches méthodologiques développées, les innovations, les leçons apprises et les pistes de solution.

Les activités étaient exécutées par le programme Enda-PRONAT et ses partenaires de base, en collaboration avec l'Universités Gaston Berger Saint-Louis/Groupe d'Etudes & de Recherches Genre et Sociétés (GESTES), l'Université Cheikh Anta Dakar/Laboratoire de Transformations Economiques et Sociales (LARTES), le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI), le Centre islamique Ali Imran et une consultante en Communication.

Au-delà de ce groupe de recherche-action sur le foncier au Sénégal (GRAFOSEN), différents acteurs clés ont accompagné le processus : les autorités étatiques (pouvoir exécutif, législatif et judiciaire), les élus locaux, la société civile, les fédérations, réseaux et associations de femmes, de jeunes, les partenaires au développement, etc.

La recherche-action a été effectuée dans trois zones éco-géographiques du Sénégal : Les Niayes, le Sénégal oriental et la Vallée du fleuve Sénégal.

Dans le protocole d'accord fixant les conditions de la subvention, le délai d'exécution des travaux de recherche était fixé à 24 mois. D'un commun accord, le CRDI et Enda-PRONAT ont convenu de prolonger de 6 mois ce délai. En définitive, le projet de recherche s'est déroulé de juillet 2009 à décembre 2011.

La recherche a utilisé une approche sexospécifique et participative dans trois zones éco géographiques du Sénégal, en tenant compte des principaux groupes ethniques et de leur spécificité. Elle a permis d'identifier les défis et les contraintes qui se posent dans le domaine du foncier en se fondant sur une approche interdisciplinaire justifiée par la complexité de l'objet de recherche. Les cadres juridiques formels et non formels, le niveau (taille, nombre de parcelles), la qualité (type de terre), les stratégies et modalités d'accès des femmes aux terres (achat, location, héritage, affectation, etc.) ont été identifiés et analysés en relation avec les pratiques courantes et les normes sociales, religieuses, politiques et économiques.

Les différents résultats ont été partagés entre différents acteurs clés (décideurs publics, religieux, ONG, agents de la presse, réseaux et collèges de femmes, etc.) pour amélioration et validation.

II.Problème de recherche

Dans une économie agraire en pleine mutation, et globalement déficitaire comme celle du Sénégal, la gestion optimale et durable des ressources naturelles en général et foncières en particulier est essentielle pour assurer une production alimentaire satisfaisante.

Dans les ménages ruraux, la femme participe pleinement à la production, à l'alimentation de la famille, aux soins et à l'éducation des enfants au même titre que l'homme. Quelques fois, elle est seule à faire face à ces charges familiales.

Malgré son implication dans le tissu économique, la femme rurale sénégalaise vit toujours dans la pauvreté liée à sa difficulté d'accéder et de contrôler les ressources comme le foncier du fait des modes patrilinéaires d'organisation sociale.

Malgré l'adhésion du Sénégal aux textes et conventions internationales pour l'accès des femmes aux ressources, et malgré l'existence d'un arsenal juridique national, il semble que se sont les règles « juridiques traditionnelles » qui sont en vigueur. Cela résulte des pratiques hybrides construites à partir des droits positifs, coutumiers et des conventions locales comme le démontrent plusieurs études d'anthropologie juridique du foncier au Sénégal.

En même temps, certains avancent que les emprunts à différents systèmes représentent une stratégie utilisée par tous les groupes (incluant les femmes) pour renégocier leur statut et essayer de sécuriser ou accéder à certains bénéfices.

Par ailleurs, sous l'influence des institutions financières internationales, il se dessine des perspectives d'évolution vers une option libérale autorisant la privatisation de la terre. Si une telle perspective se confirme, les inégalités entre les classes sociales risquent de s'accroître au détriment des femmes.¹

Il est dès lors pertinent d'interroger les avantages et les inconvénients des différentes pratiques mises en œuvre et leurs bénéficiaires, et de voir dans quelle possibilité les bonnes pratiques pourraient être dupliquées. Un tel enjeu requiert :

1. Une étude détaillée des dispositions et des pratiques liées à la loi Islamique en ce qui concerne le foncier.
2. Une étude détaillée des dispositions et des pratiques du droit coutumier.
3. Une compréhension des motifs limitant l'action des preneurs de décision en ce qui concerne l'accès des femmes à la terre.
4. Une compréhension de la situation d'accès des femmes à la terre : qui sont les femmes qui ont un accès légalisé? Quelles sont celles qui sont exclues? Comment la propriété de la terre ou son accès sécurisé affecte le statut de la femme rurale ?

L'ensemble des constats effectués a permis de dégager les questions de recherche suivantes :

5. Quelle est la situation d'accès des femmes à la terre au Sénégal ?
6. Comment favoriser l'application des dispositions de la loi garantissant l'accès des femmes à la terre ?
7. Quels sont les points d'entrée au niveau des droits coutumiers et religieux pour faciliter l'accès et la sécurité d'accès des femmes à la terre ?
8. Quelles actions permettraient de faciliter l'accès et la sécurité d'accès des femmes à la terre ?

C'est autour de ces questions que s'articule la problématique de la recherche. Ainsi, en partant d'une approche multi-acteurs et sexospécifique, Enda-PRONAT/GRAFOSEN cherche à comprendre les différences des pratiques concernant les hommes et les femmes, et particulièrement les obstacles socio

¹Source : Plan d'Action de la Femmes 1997 - 2001.

culturelles qui se dressent devant les femmes au Sénégal, ainsi que les stratégies déployées par différents acteurs pour s'approprier de leurs droits économiques. La recherche action participative sur l'« Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal » est mise en œuvre en tenant compte des acteurs et groupes ethniques du Sénégal dans les zones : les Niayes, le Sénégal Oriental et la vallée du Fleuve Sénégal.

III. Contexte et objectifs de la recherche

La gouvernance foncière a toujours été un axe majeur dans les politiques de développement au Sénégal. Dans l'optique de mieux articuler l'agriculture aux impératifs de développement, le régime foncier sénégalais a subi diverses évolutions au cours de l'histoire. De la période coloniale à nos jours, diverses lois ont été promulguées et plusieurs réformes initiées dans l'unique but de modifier en profondeur les pratiques traditionnelles de gestion foncière jugées plutôt discriminatoires et peu aptes à susciter une promotion viable de la filière agricole.

La première réforme date de l'époque coloniale et était investie de cette mission, mais son champ d'application n'avait guère dépassé les limites des grands centres urbains du pays. Inspirée de la législation française, cette loi avait fondamentalement une base normative qui privilégie une appropriation privative des ressources foncières au détriment de la logique communautaire largement dominante chez les populations autochtones. Son décalage manifeste vis-à-vis des conceptions sociales locales ont ainsi précipité sa déchéance et justifié l'échec patent de son application dans le contexte sénégalais.

C'est la loi 64 46 du 17 juin 1964 qui a servi de cadre juridique et législatif à une véritable réforme foncière qui, tout en préconisant une gestion plus équitable des terres, intègre résolument quelques aspects relevant des réalités sociales locales. Ainsi aux principes de dépersonnalisation des droits fonciers et de la distribution des ressources foncières privilégiant les plus méritants (autrement dit les plus aptes à les exploiter), s'adjoignent des dispositions prenant en compte des modes de dévolution familiale de la terre héritée de la tradition. C'est le cas par exemple de l'héritage puisqu'un des articles de cette loi stipule clairement que : « *Celui (personne physique ou morale) qui se voit affecter une parcelle reçoit un outil de travail pour une durée indéterminée. A son décès, ses héritiers bénéficient d'une priorité d'affectation s'ils sont en mesure de mettre en valeur* ».

A travers ces ajustements les autorités publiques voulaient sans doute susciter l'agrément des populations pour faciliter l'application de cette loi. Seulement, dans sa substance cette loi n'est qu'une copie remaniée de la loi à la base de la réforme coloniale dont elle a gardé le formalisme juridique et la lourdeur administrative². C'est pourquoi malgré sa promulgation et la signature de décrets d'application l'ayant accompagnée, elle n'a pas réussi à détourner véritablement les populations locales des pratiques coutumières qu'elle était censée combattre. Dans les zones de terroir où la gestion foncière est placée sous l'autorité directe du conseil rural, les inégalités de toute sorte persistent et la référence en matière d'accès au foncier demeure les aspects traditionnels et les principes coutumiers. Les descendants des anciens propriétaires terriens continuent de détenir de vastes surfaces de terres arables tandis que d'autres citoyens sont privés de tout accès à cette ressource. De telles irrégularités entretenues à la base par la passivité et parfois même par une

² Voir Jacques Faye, Foncier et décentralisation. L'expérience du Sénégal, Mai 2008 p.6

complicité des autorités administratives locales ont engendré des dissonances dans la gouvernance foncière locale et occasionné au fil de leur évolution, l'émergence de deux types de droits dont chacun se prévaut d'une certaine légitimité.

Il existe d'une part des droits coutumiers détenus par les propriétaires terriens socialement reconnus et d'autre part un droit d'usage résultant d'une affectation par le conseil rural. Dans le premier cas, l'acquisition des droits fonciers passe par des pratiques coutumières comme l'héritage, le prêt et la donation entre autre. Tandis que dans le second, les droits fonciers émanent d'une procédure régulière formelle devant aboutir à l'affectation. Aussi dans certaines zones agro-écologiques, nous avons également vu se développer d'autres modes de transactions foncières qui impliquent un échange marchand comme par exemple la vente et la location. Ces formes d'appropriation de droits fonciers en milieu rural répondent à des logiques d'action et à des mécanismes sociaux complexes que cette étude tentera de décrire dans les trois zones éco-géographiques concernées par cette recherche. Mais il sera surtout question du rôle et de la place qu'occupent les femmes dans ces processus sociaux à une époque où la mobilisation pour l'affirmation et le plein exercice de leurs droits fondamentaux n'a jamais été aussi forte.

En effet, avec la décennie des Nations Unies pour les femmes et l'émergence d'un mouvement international des femmes bien articulé, la participation de celles-ci dans le développement économique et social des pays est devenue une réalité, à laquelle, s'identifient gouvernements et ONG partout dans le monde. Depuis, la participation des femmes a connu des progrès dans de nombreuses régions du monde, tant au Nord qu'au Sud.

L'influence des mouvements de femmes, réseaux et organisations sur les politiques internationales et nationales s'accroît avec l'amplification de ces structures. Parallèlement les femmes accèdent de plus en plus à des postes de responsabilités.

Le principal constat de toutes les récentes études entreprises au Sénégal sur les femmes décrit la place importante qu'elles occupent dans l'économie nationale. Selon le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille, elles composent 52% de la population sénégalaise, 60% d'entre-elles vivent et travaillent dans les zones rurales où elles constituent 68% de la force de travail³.

En dépit des quelques gains enregistrés, la discrimination fondée sur le sexe entrave encore énormément la participation effective des femmes aux processus officiels de prise de décision et à leur capacité à contrôler les ressources publiques et /ou privées.

C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire l'accès au foncier où elles sont toujours marginalisées ; marginalisation accentuée par leur absence des instances de gestion des terres⁴. Au Sénégal, on a 1606 femmes élues contre 13.830 hommes soit 11,61 %⁵ des élus au niveau local et qui ont la charge de la gestion foncière. Dans ce contexte, comment améliorer et sécuriser l'accès des femmes rurales au foncier?

C'est sans doute, pour apporter des réponses à ces interrogations que, Enda-PRONAT avec l'appui du projet FAO-Dimitra avait organisé un atelier international sur « femmes rurales et foncier » en 2003. Un film-documentaire « Femme et foncier entre lois et réalités ... » qui recueille les témoignages des vécus des femmes rurales,

³Source : Ministère de la Femme de l'Enfance et de la Famille, 1997

⁴FAYE Jacques, Table ronde « Accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest... », Juillet 2008.

⁵ www.uael.sn/article.php?id_article=477

des politiques, des chefs religieux et coutumiers a été réalisé et a servi de base pour lancer les débats lors dudit atelier en Février 2003.

Toujours pour tenter de pousser la réflexion sur « genre et foncier », une table-ronde sur « L'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest : problématique et pistes de solutions au Sénégal et au Burkina-Faso » a eu lieu à Mbour, au Sénégal, du 2 au 4 juillet 2008. Cette table-ronde a regroupé des partenaires de base, ONG et associations, universités, chercheurs, élus locaux et décideurs politiques.

Les recommandations de cette table ronde ont mené Enda-PRONAT, en collaboration avec divers partenaires dans le cadre du Groupe de Recherche Action sur le Foncier au Sénégal (GRAFOSEN) avec l'appui financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) à réaliser une « *recherche-action participative sur l'amélioration et la sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal* » destinée à produire des données empiriques sur des changements de comportements et de pratiques ainsi qu'une évolution des lois, normes et règlements relatifs au foncier en faveur des populations rurales, notamment les femmes. Mais aussi de produire des résultats pouvant constituer des éléments de plaidoyer pour plus d'équité dans la gestion des ressources foncières.

L'objectif global de cette recherche dont les résultats sont consignés ci-dessous était d'identifier et faciliter la mise en place de conditions d'application des dispositions législatives et réglementaires en matière de gestion foncière au Sénégal, ainsi que les pré conditions pour induire des changements dans l'application du droit coutumier et religieux afin de faciliter la sécurisation de l'accès des femmes à la terre.

La recherche poursuit les objectifs spécifiques ci-dessous :

- Dresser un diagnostic exhaustif de la question de l'accès des femmes à la terre en identifiant les contraintes qui s'opposent à l'application des textes législatifs et réglementaires ainsi que leur interaction avec le droit coutumier et religieux.
- Créer les conditions de diffusion et de pérennisation des acquis de la recherche sur le thème à travers un partenariat entre les différentes parties prenantes afin de renforcer le plaidoyer et légitimer les actions à entreprendre.
- Identifier et mettre en place les conditions d'accès des femmes à des informations fiables sur la question foncière et à l'expression de leurs points de vue.

Réalisation des objectifs

Objectif général

Identifier et faciliter la mise en place de conditions d'application des dispositions législatives et réglementaires en matière de gestion foncière au Sénégal, ainsi que les pré conditions pour induire des changements dans l'application du droit coutumier et religieux afin de faciliter la sécurisation de l'accès des femmes à la terre.

Objectif spécifique 1

Dresser un diagnostic exhaustif de la question de l'accès des femmes à la terre en identifiant les contraintes qui s'opposent à l'application des textes législatifs et réglementaires ainsi que leur interaction avec le droit coutumier et religieux.

Description	Traduction	Activité	Observation
Dresser un diagnostic exhaustif de la question de l'accès des femmes à la terre en identifiant les contraintes qui s'opposent à l'application des textes législatifs et réglementaires ainsi que leur interaction avec le droit coutumier et religieux.	Une étude des dispositions et pratiques liées à la loi Islamique et au droit coutumier concernant le foncier dans les 3 zones éco-géographiques est faite.	Faire une revue de littérature sur la question.	Réalisée Année 1
		Dresser un répertoire des initiatives réalisées ou en cours sur question.	Réalisée Année 1
		Elaborer du plan de sondage, tirage de l'échantillon et des cartes de districts de recensements (DR).	Réalisée Année 1
		Organiser la collecte de données	Réalisée Année 1
		Montage, harmonisation & validation des outils de collecte de données	Réalisée Année 1
		formation des enquêteurs et test des outils de collecte sur le terrain.	Réalisée Année 1
		Enquête dans les zones du projet	Réalisée Année 1
		Mission de terrain pour supervision de la collecte de données.	Réalisée Année 1
		Elaborer du masque de saisie et formation des agents pour la saisie et transcription des données qualitatives.	Réalisée année 1
		Produire des résultats et Formation des chercheurs à l'analyse des données.	Réalisée année 1
		Analyser les données.	
		Restituer et valider les résultats au sein des communautés concernées.	Réalisée année 1
		Rédiger un rapport de diagnostic	Réalisée année 1

		Cartographie des zones éco-géographiques.	Réalisée année 2
--	--	---	------------------

Objectif spécifique 2

Créer les conditions de diffusion et de pérennisation des acquis de la recherche sur le thème à travers un partenariat entre les différentes parties prenantes afin de renforcer le plaidoyer et légitimer les actions à entreprendre.

Description	Traduction	Activité	Observation
Créer les conditions de diffusion et de pérennisation des acquis de la recherche sur le thème à travers un partenariat entre les différentes parties prenantes afin de renforcer le plaidoyer et légitimer les actions à entreprendre.	Une compréhension des motifs limitant l'action des preneurs de décision en ce qui concerne l'accès des femmes à la terre.	Suivre et documenter le déroulement du processus en élaborant des documents multimédia.	Réalisée durant tout le processus
		Mettre en place et animer des cellules de concertation au niveau local pour l'information et la communication sur le système foncier.	Réalisée Année 1 1 ^{er} trimestre année 2
		Impliquer des organes de presse audiovisuelle et écrite en vue de faciliter la diffusion des résultats et impacts auprès du grand public.	Réalisée durant tout le processus
		Former /sensibiliser les femmes sur les enjeux du foncier	Réalisée année 2
		Organiser une table-ronde	Réalisée année 2
		Organiser un atelier national pour présenter et partager les résultats visant à susciter et à développer des partenariats pour renforcer les actions de plaidoyer	Réalisée année 2
		Elaborer un plan d'action pour le moyen terme sur la base des stratégies recommandées.	Réalisée année 2

Objectif spécifique 3

Identifier et mettre en place les conditions d'accès des femmes à des informations fiables sur la question foncière et à l'expression de leurs points de vue.

Description	Traduction	Activité	Observation
Identifier et mettre en place les conditions d'accès des femmes à des informations fiables sur la question foncière et à l'expression de leurs points de vue.	Une meilleure compréhension de la situation d'accès des femmes à la terre dans leur diversité est acquise : qui sont les femmes qui ont un accès légalisé? Quelles sont celles qui sont exclues ? Comment la propriété de la terre ou son accès sécurisé affecte le statut de la femme rurale ?	Concevoir un plan de communication (analyse situation, orientations créatives et stratégiques, moyens et supports de communication, budget, calendrier etc.)	Durant tout le processus
		Identifier les organes de presses médias susceptibles de collaborer dans chaque zone de l'étude.	Réalisée année 1
		Contractualiser avec les responsables des organes de presse (radios, télévisions, presse écrite etc.) sur les formes et modalités de leur participation.	Réalisée année 1
		Assurer des productions de presse (reportages, débats, articles etc.) dans les médias retenus	Réalisée durant tout le processus
		Coédition d'un ouvrage pour synthétiser les principaux résultats pour une large diffusion au niveau de la recherche et des scientifiques.	En cours (appel à contribution lancé)
		Publier un 'policy brief' pour une large diffusion des résultats au niveau des politiques (Parlementaires, Etat, ONG).	Réalisée année 2
		Documenter le processus de recherche de façon à en faire profiter d'autres pays de la région. Au besoin, traduire en anglais pour les institutions multinationales intéressées par le débat.	Réalisée durant tout le processus
		Insérer les résultats majeurs dans le site de GRAFOSEN & celui de Dimitra-FAO.	Réalisé durant tout le processus

IV. Méthodologie de mise en œuvre

L'amélioration de l'accès et du contrôle de la terre par les femmes suppose une intervention d'envergure et la mise des populations au centre de l'étude afin de leur donner la possibilité d'exprimer leurs souhaits et leurs craintes mais aussi les solutions qu'elles entrevoient ou aimeraient apporter.

Cette démarche est appropriée pour propulser des changements capables de modifier la donne. C'est pour cela que le projet a privilégié une approche pluridisciplinaire impliquant plusieurs spécialités (sociologie-anthropologie, droit, économie, agronomie, communication, etc.) avec l'interaction de plusieurs secteurs (organisations de base, instituts universitaires de recherche, fédérations des productrices/producteurs, les ONG, services décentralisés de l'état, les instances d'élus locaux, parlementaires, etc.).

Cette recherche-action participative a fait la combinaison des méthodes classiques d'une recherche avec une démarche de participation et de validation des différentes phases de la recherche avec des acteurs n'appartenant pas à l'espace académique. Une combinaison de plusieurs méthodes qualitative, quantitative et cartographique ont été utilisées ; avec plusieurs outils de collecte de données développés.

Elle visait en partie à pister les problèmes rencontrés par les femmes dans leurs tentatives d'accéder à un patrimoine foncier et de sécuriser celui-ci. A cet effet, la démarche consistait à travailler avec les communautés concernées à toutes les phases cruciales de la recherche. Pour cela, trois communautés locales ont été ciblées : Les fédérations des Agro-pasteurs de Diender et Woobin dans la zone des Niayes ; Yakar Niani Wulli dans la zone de Tambacounda et Ngatamaaré Tooro dans la vallée du fleuve Sénégal. Ces fédérations paysannes sont localisées dans les trois zones éco- géographiques couvertes par le projet et sont aussi des zones d'intervention de Enda PRONAT.

A. L'approche genre

La problématique de l'accès des femmes à la terre constitue une dimension clé de l'analyse genre selon laquelle des changements significatifs sur la condition économique des femmes et leur position ne peuvent être obtenus sans une révision des stéréotypes sexo-spécifiques qui excluent les femmes de l'accès à la terre et aux ressources, en violation des législations existantes.

Bien que les premières cibles de la recherche soient les femmes, les hommes font partie non seulement de l'échantillon étudié, mais ils ont été parties prenantes de ce projet de recherche, qui visait les changements dans les comportements, aux pratiques foncières actuelles dans lesquelles les hommes jouent un rôle important. La mixité a été également privilégiée dans la composition de l'équipe de recherche.

B. L'approche quantitative

Elle s'est basée sur une enquête réalisée sur un échantillon représentatif de 1000 individus répartis entre les trois zones éco-géographiques.

-Le questionnaire : Le montage du questionnaire a nécessité des séjours exploratoires sur le terrain qui ont permis de saisir in situ certains aspects de la

problématique foncière. Il s'agissait de problèmes qui apparaissaient explicitement ou de manière latente dans les discours des personnes et des groupes rencontrés. Leur traduction sous forme de questionnement et leur intégration dans le questionnaire est une preuve de la démarche de recherche-action de cette étude. Le questionnaire d'enquête était administré à un seul individu tiré au sein du ménage.

Les principales rubriques du questionnaire sont :

- les variables d'administration du questionnaire, relatives au personnel de collecte, de supervision et de saisie ;
- les variables socio démographiques du chef de ménage ;
- les caractéristiques sociodémographiques du ménage ;
- les caractéristiques socioéconomiques du ménage
- les biens fonciers possédés par le ménage ;
- les raisons relatives aux problèmes d'accès et de gestion des terres au sein du ménage ;
- les caractéristiques sociodémographiques de la personne enquêtées ;
- le patrimoine foncier de la personne enquêtée ;
- les autres activités agricoles ;
- les perceptions générales sur le foncier ;
- l'engagement politique et civique de l'enquêté ;
- les conflits fonciers ;
- le système d'information.

- La population cible

Elle était composée des personnes âgées au moins de 25 ans et habitant en milieu rural. La restriction de l'enquête au milieu rural et aux personnes de cette catégorie d'âge était fondée sur les arguments suivants. C'est en milieu rural que se cristallisent le plus les tensions foncières en relation avec le genre. Le milieu rural est l'espace où l'on peut étudier, par excellence, la problématique du foncier agricole mais si celle-ci peut avoir une dimension urbaine par le fait de l'agriculture péri ou intra urbaine surtout dans la zone des Niayes.

- Taille de l'échantillon

Elle a porté sur un échantillon de 1000 ménages répartis entre la zone des Niayes (200 individus), la zone du Sénégal oriental (autour du Sénégal Oriental) (200 individus) et celle de la vallée du fleuve Sénégal (600 individus) avec trois (3) sous-strates (une autour de Ross Béthio, une autour de Podor et une autre, autour de Matam).

L'échantillon était constitué de 100 districts de recensements (DR) au total essentiellement situés en milieu rural. Deux DR ont été tirés dans la commune d'Ourossogui mais ces deux DR sont situés dans le noyau traditionnel constitué des quartiers Windé, Mango et Aïnoumady. La raison à la base de l'introduction de ces deux DR de Ourossogui était lié au besoin de voir comment dans un contexte de forte émigration sélectionnée (car concernant uniquement les hommes), l'usage et la transmission des droits fonciers est articulée avec les questions de genre).

C. L'approche qualitative

Sa mise en pratique requiert l'usage de construits théoriques pertinentes et une approche méthodologique appropriée pouvant mener à un processus d'investigation critique et susceptible d'impulser une transformation de l'environnement social.

La présente recherche-action participative portant sur « *l'amélioration et la sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal* » ambitionnait de déboucher sur des changements de comportements et des pratiques ainsi que des évolutions des lois, normes et règlements relatifs au foncier en faveur des populations rurales, notamment les femmes. Il est évident qu'un tel projet ne peut se réaliser sans l'implication, voire l'appropriation par les populations des conclusions de la recherche. C'est ainsi que ces populations étaient au coeur de la recherche-action aussi bien en amont par le repérage des contraintes locales qu'en aval par la mise en place d'outils de planification, d'exécution et d'évaluation des actions à mener.

L'enquête qualitative permet dans un certain sens de compléter et d'enrichir les résultats du quantitatif car en s'intéressant à la manière dont les gens interprètent leurs expériences, elle parvient à prendre en compte des considérations que les questionnaires objectifs et fermés peinent à dévoiler. La présence continue du chercheur sur le terrain donne aux données qualitatives une forte puissance explicative des divers processus et facilite une compréhension réelle du sujet étudié.

V. Activités réalisées

Le projet de recherche a été engagé par Enda Tiers monde à travers son programme PRONAT. La gestion financière a été réalisée par le comptable d'Enda-PRONAT et évaluée par la Coordination Administrative et Financière d'Enda-Tiers-Monde. Le tableau récapitulatif ci-dessous montre les activités réalisées.

Date d'exécution	Activités réalisées	Objet
1 au 5 Juillet 2008	Atelier de brainstorming	Echanger sur les différentes expériences et identifier les priorités en termes de recherches et de plaider pour améliorer l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest, le RECIF/ONG (Burkina Faso) et ENDA Tiers Monde (Sénégal), avec l'appui du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et du Projet FAO/Dimitra organisée par ENDA PRONAT et proposition note conceptuelle et projet de recherche-action
18 au 21 Novembre 2008	Participation de la chargée du projet à la Conférence de Mexico –Partage de la recherche avec d'autres institutions internationales	Echange sur la décentralisation, pouvoir local et droit de la femme, organisée par le CRDI et PNUD
09 Mai 2009	Réunion d'information sur le projet au Sénégal Oriental -	Mise à niveau des informations sur le projet avec les acteurs partenaires en vu de leur appropriation
06 Juin 2009	Réunion d'information sur le projet dans la vallée du Fleuve Sénégal	Mise à niveau et partage des informations l'équipe, les partenaires et acteurs de base et institutions locales : des questions pertinentes pour approfondir la recherche
11 Juin 2009	Réunion avec les Chefs d'entité et le Secrétariat Exécutif d'Enda. Près de 10	Information sur le projet au niveau de l'institution

	responsables d'entités présents	
29 Juin 2009	Réunion d'information sur le projet dans les Niayes Présence diverses :Imams, Chefs de villages, Elus locaux (Président Conseil Rural, Conseillers Ruraux, Conseillère municipale), Unions des femmes, Association des jeunes, représentants des fédérations locales, Notables. Près de 100 participants dont 15 membres du groupe de recherche	Mise à niveau et partage des informations avec les partenaires et acteurs sur les enjeux de la recherche
21 Juillet 2009	Réunion de la coordination avec l'équipe de recherche GRAFOSEN	Restitution des journées d'information du projet dans les différentes zones et validation de la planification
22-25 septembre 2009	Mission de suivi du projet au Sénégal_ Dr. Guy Bessette, Administrateur de programmes principal, Pauvreté rurale & Environnement, CRDI. Réunion d'échange sur les réorientations du projet avec le groupe de recherche et partenaires de base	Visite de terrain chez les partenaires de base et au Sénégal Oriental et l'équipe de recherche GRAFOSEN à Dakar pour une mise à niveau du concept recherche action participative
20 Octobre 2009	Réunion avec l'équipe de recherche avec Ramata Thioune, Administratrice de programmes du CRDI Sénégal – Journée de partage et réorientation sur les objectifs du projet	Comment mettre en place une plateforme d'actions et de réflexion sur la thématique foncière au Sénégal ? Mettre en place un réseau de journalistes sur le foncier Présentation du projet GRAFOSEN et élaborer d'un plan de mise en œuvre du projet
03-04 Novembre 2009	Atelier national Genre & foncier	Atelier co-organisé par Enda/GRAFOSEN et GESTES en vue de la mise en place d'une plate -forme des acteurs sur le foncier
23-24 Décembre 2009	Journée d'échange GRAFOSEN avec la coordination du projet	Harmonisation des concepts et amendements validation des outils de collecte de données et plan de communication
25 au 27 Décembre 2009	Participation atelier national du PAMOCA sur le foncier au Sénégal.	Atelier national de partage & de mutualisation sur le foncier au Sénégal, organisé par le Projet d'Appui à la Modernisation du Cadre du Ministère des Finances
12-15 janvier 2010	Formation de 25 agents de collecte élargie aux membres de l'équipe de recherche Les 2 premiers jours consacrés à la formation sur le questionnaire de l'enquête. Le 3è jour consacré à la présentation des districts de recensements à la cartographie. La seconde partie de la journée a concerné la formation sur les outils qualitatifs. Fin de journée clôturée par une répartition des équipes de collecte. Cinq équipes ont été formées en fonction des compétences linguistiques des agents et de la spécificité linguistique de chacune des cinq zones de collecte de l'information. Le 4è jour (le 15 janvier) a été consacré au pré-test du questionnaire sur le terrain,	Formation des enquêteurs aux outils de collecte de données et test des outils de collecte sur le terrain

	Sangalkam, une zone semi-urbaine à la lisière de la région de Dakar. Le choix de ce site a été motivé par la pluralité linguistique de la zone qui offrait du coup un cadre idéal pour le pré test.	
Du 30 Janvier 12 Avril 2010	Enquête de terrain – 5 équipes de 5 personnes (1 contrôleur et 4 agents de collecte)	Collecte des données quantitatives et qualitatives dans les différentes zones du projet
14-16 Avril 2010	Formation des opérateurs de saisie, élargie aux membres de l'équipe de recherche	Renforcer les capacités des membres au logiciel de saisie des données
30 janvier - 25 mars 2010	Cinq équipes se sont déployées : La première équipe à se déployer et à commencer le travail fut celle des Niayes en raison de sa proximité géographique avec la région de Dakar. La dernière à se déployer fut celle de Koussanar/Tambacounda	Collecte des données quantitatives et qualitatives pour recueillir les observations commentaires des différentes cibles sur la problématique de la recherche et leurs avis sur le rôle & place des femmes dans la gestion du foncier
10 Avril 2010	Point de presse à la Commune de Kayar sur l'extension de la ville et remembrement des hameaux dans certains villages: Le décret présidentiel rattachant les villages de MBawane à la commune de Kayar, source de conflits entre la municipalité et les productrices/teurs des communautés rurales. Cf. www.lesoleil.sn du 10 juin 2010 « Kayar : Une nouvelle commune à la croisée des chemins » Le comité de vigilance, appui d'une Ministre d'Etat originaire de la zone a facilité leur audience avec président de la république. Ce dernier a décrété l'arrêt immédiat de la récupération des terres des producteurs.	Accompagnement du plaidoyer du Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal & Conseillère municipale de Kayar sur l'accaparement des terres de la nouvelle de Kayar. <i>L'évolution du cas est a été suivi. Succès du plaidoyer des populations.</i>
14 au 15 avril 2010.	Formation des agents de saisie	Le rapport de cette activité est disponible Renforcement capacités des agents de saisie élargie au groupe de recherche Les données ont été transmis aux responsables de l'analyse qualitative (UGB) et quantitative (UCAD)

29 avril 2010	Participation au Forum d'Action pour la Gouvernance Locale en Afrique Francophone (FAGLAF) participation à la conférence virtuelle à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). problématique de la gestion foncière : quel rôle pour les collectivités locales ? », 1 ^{ère} vidéoconférence a vu la participation de Bénin, Sénégal, Mauritanie, Niger, Guinée Conakry, Burkina Faso, Etats Unies (USA), Mali - Cf. www.pronat.org	Plaidoyer de la Coordinatrice Enda Pronat, partenaire pour dénoncer la politique d'accapement des terres par des investisseurs privés et étrangers, l'agro-business, l'introduction des biocarburants, les menaces qui pèsent sur l'agriculture familiale et les petits producteurs, l'insécurité alimentaire et enfin la passivité de nos Etats pour ne pas parler de désengagement de ces derniers. Le texte audio est archivé au niveau de la plateforme GRAFOSEN
Avril 2010	Partage de la méthodologie de recherche de l'équipe de recherche avec IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale) Sénégal sur les Initiatives de réformes foncières au Sénégal	Elargissement du réseau de recherche sur les initiatives de réforme foncière au Sénégal. Ce partenariat noué va se poursuivre notamment lors de l'atelier prévu les 3 et 4 Aout 2010 sur l'accapement des terres et avenir de l'agriculture familiale.
27 au 30 Avril 2010	Participation à l'atelier sur « Analyse des enjeux fonciers & mécanisme de régulation foncière » organisé par le Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Analyse, de la Prévention et des Statistiques (DAPS)	Intégration de GRAFOSEN au groupe thématique sur la réforme foncière au Sénégal sous l'égide du ministère de l'agriculture. Participation à l'exécution du plan d'action 2010 de la réforme foncière
21 Mai 2010	Formation du groupe de recherche à l'analyse des données a été organisée. La formation est donnée par les responsables de l'UGB et de l'UCAD aux autres membres de GRAFOSEN (ONG et Organisations communautaires de base et les consultants).	Renforcement capacité du groupe de recherche à l'analyse des données. La formation a permis de visualiser la base de données dont l'apurement était en cours
Avril-Mai 2010	Protocole d'accord avec : -URAC (Union des Radios Communautaires du Sénégal) -RTS -Radios & télévisions privées locales et sous-régionales La chargée de communication a établi des contacts avec ces structures en vue de mettre en place des relais pour sensibiliser le grand public à la question foncière	<i>Mise en place d'un réseau d'agents de la presse écrite et audio-visuelle sur le foncier</i> <i>Présentation du projet et élaboration d'un plan de mise en œuvre du processus de communication.</i> Le rapport de ces contacts est en annexe.3
29 juin 2010	2 ^{ème} formation sur l'analyse des données à l'endroit du groupe de recherche élargie (partenaires de base, consultant religieux). Ce serait un premier niveau de restitution afin de visualiser la base.	Renforcer la capacité de l'équipe scientifique et les partenaires stratégiques
4 juillet 2010	3 ^{ème} formation du groupe de recherche en tenant en compte les différentes	Renforcer la capacité du groupe de recherche à l'analyse sectorielle

	sensibilités (Juridique, agronomique, sociologique et communicationnelle).	(agronomique, sociologique, juridique, et communicationnel)
3-4 Août 2010	Organisation atelier sous-régional CRDI, COPAGEN, ROPPA sur l'accaparement des terres, contraintes majeures pour la sécurité alimentaire des communautés de base – près 100 participants	Echanger sur le phénomène (ampleur, mécanismes, effets sur les auteurs. Mise en synergie des acteurs et Identifier des pistes d'action pour lutter contre le phénomène
14-16 sept 2010	Participation atelier organisé par le CRDI à Nairobi avec communication	Partage des résultats de la recherche avec d'autres partenaires du CRDI
	Formation sensibilisation des femmes leaders sur la gestion naturelles des ressources naturelles dans la communauté rurale de Keur Moussa (Niayes) près de 60 pers dont 40 fem.	Renforcer les capacités des femmes et les acteurs dans le domaine de la gestion et les élues au niveau des conseils ruraux afin que les droits et les besoins des femmes soient pris en compte dans les projets
31janvier au 2 février 2011	Formation des agents de la presse sur la problématique genre et foncier – Radios communautaires, privées et publiques. La presse écrite et télévisuelle, élargie à l'équipe de recherche	*Partager les résultats de la recherche, afin qu'ils puissent faire l'objet d'une diffusion la plus large possible pour alimenter l'espace de plaidoyer pour une sensibilisation des différents leviers des décisions politiques que sont : l'Etat , les parlementaires, les chefs religieux et coutumiers, les élus locaux à la base etc. *Renforcer les capacités des journalistes et communicateurs sur les concepts genre, et les familiariser à des contenus mais aussi des outils et démarches afin de leur permettre dans l'exercice quotidien de leur activité de communication d'intégrer l'approche genre.
4-7 Février 2011	Plaidoyer sur genre & sécurité alimentaire par Association pour la promotion de la femme sénégalaise (APROFES) Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM)	Participation au plaidoyer avec le réseau national des femmes rurales du Sénégal –présentation résultats de la recherche au niveau sous-régional – forum social
12-18 mars 2011	Mission de capitalisation pour réalisation documentaire-film	Regard des acteurs sur la problématique foncière au Sénégal et pistes d'action
07-20 mars 2011	Niayes : du 07 au 09 Mars 2011 à Bayakh Vallée : du 11 au 13 Mars 2011 à Guédé Chantier Sénégal Oriental : du 18 au 20 Mars 2011 à Koussanar – près de 25 participants dont 15 femmes leaders	Former, sensibiliser les populations des villages qui serviront de base de cartographie mais aussi les élus locaux pour une future appropriation des résultats de la recherche. Cette démarche participative a permis l'adhésion des acteurs locaux et des élus qui se sont appropriés du travail
5 mai 2011	Organisation table-ronde nationale : divers acteurs : Conseil Economique et Social, Assemblée nationale, Association Elus locaux, productrices/teurs, chercheurs et représentants d'institutions de développement (FAO)	Créer des alliances et améliorer les pistes de solution sur l'accès des femmes au foncier au Sénégal renforcer les actions de plaidoyer de la recherche
09 déc.2011	Réalisation documentaire-film et émission audiovisuelle à la RTS	Renforcer le plaidoyer par la voix des acteurs de base
13-14 déc.2011	Réalisation atelier national de restitution Participation active de fédération, réseau et association de femmes rurales, cadre national des producteurs, société civile,	Présenter les documents produits dans le cadre de l'étude

	les politiques, chefs religieux, coutumiers, etc. 60 participants dont 40 femmes leaders	Partager les résultats de la recherche-action Identifier les canaux de communication et les actions de plaidoyer à mener pour une application des dispositions et règlements juridiques en faveur de l'accès des femmes à la terre
--	--	---

a. Les ateliers locaux

Durant tout le processus de la recherche, des ateliers locaux ont été tenus dans les Niayes, la région de Tambacounda et dans la Vallée du Fleuve dans le but d'informer des enjeux de la recherche. Lors de ces ateliers locaux, une approche village est adoptée, destinée à renforcer l'engagement des communautés de base de façon à ce qu'elles s'approprient du processus.

Une rencontre d'information sur le projet a été organisée au sein de ENDA Tiers-Monde, présidé par sa Secrétaire Exécutive, avec les différents programmes sur le thème de la recherche.

Ensuite, des ateliers de restitution locaux ont été organisés au niveau zonal avec le groupe de recherche et les partenaires de base des fédérations paysannes. Lors des ateliers locaux, ont participé les sous-préfets, les représentants des projets et programmes de développement, les élus locaux (conseils ruraux), les chefs coutumiers et religieux, les représentants des organisations de la société civile et des organisations de producteurs et des groupements de femmes, etc.

b. Les rencontres multi-acteurs

Ces rencontres ont permis de partager et d'améliorer les résultats de la recherche et susciter la participation de différents acteurs à la recherche. Cela a été possible par l'organisation d'ateliers locaux de validation des résultats de la recherche dans les trois zones éco-géographiques du projet ainsi que dans l'institution ENDA.

Au niveau national, les résultats ont été partagés auprès des décideurs (Ministères techniques, Assemblée nationale, SENAT, Conseil Economique & Social), les Elus Locaux (l'Union de l'Association des Elus Locaux du Sénégal), chefs religieux et coutumiers. A la suite des ateliers, le groupe de recherche (GRAFOSEN) a présenté les résultats de recherche lors de l'atelier national de restitution, avec la participation divers acteurs (près de 60 participants dont 29 femmes) les 13 et 14 Décembre 2011. Ces journées ont permis de restituer les résultats définitifs de la recherche et de présenter les éléments de plaidoyer avec la projection un film documentaire qui a illustré les contraintes auxquelles les femmes font face dans leur communauté ainsi que quelques pistes d'action pour améliorer et sécuriser leur accès au foncier.

c. Traitement et analyse des données

Le groupe de recherche élargi aux membres de Enda-PRONAT et aux étudiants choisis pour la saisie des données ont reçu une formation au logiciel SPSS (Statistical Package for Social Sciences) pour les données quantitatives. Le logiciel de traitement de données SPSS a été utilisé pour saisir et analyser les données collectées. Toutes ces analyses ont été faites dans une approche pluridisciplinaire avec l'implication de sociologue, de d'agro-économiste, de juriste, de géographe, etc. Sachant que la problématique de l'accès aux terres, en plus d'avoir une dimension socio-anthropologique, a une dimension fortement économique et juridique. La perspective économique a contribué à l'identification et à la proposition des solutions économiques appropriées pour résoudre ces problèmes d'inégal accès à la terre, facteur qui contribue à la paupérisation des femmes. La perspective juridique a permis à l'identification de contraintes légales réelles empêchant les femmes d'accéder à la propriété foncière.

L'analyse des données qualitatives (entretiens semi structurés, récits de vie et focus-group) a été réalisée selon la méthode d'analyse du contenu. L'analyse thématique a été privilégiée. Elle permet de cerner les contraintes pour l'accès des femmes aux terres.

b. Les outils de collecte

Du fait de la spécificité des régimes fonciers dans une culture donnée, les supports de collecte qui ont été utilisés dans l'étude étaient :

- le guide d'entretien semi directif destiné aux autorités administratives, coutumières, locales, leaders d'organisations et autres personnes ressources ;
- la grille d'entrevue pour les focus group avec les groupes cibles identifiés dans chaque zone.

La collecte a été réalisée par des enquêteurs spécialisés (universitaires et des partenaires de base qui ont été formés à cet effet).

Elle a consisté à une série d'entretiens individuels semi-structurés auprès des cibles identifiées et des focus group. Ces outils ont permis de recueillir les perceptions et les commentaires individuels et collectifs des groupes sociaux sur la problématique de la recherche. Elle a également permis de recueillir leurs avis sur le rôle et la place des femmes dans le foncier de manière globale. Cette collecte a été réalisée en tenant compte de la dimension genre.

Ensuite les mécanismes d'accès des femmes au foncier ont été examinés ainsi que les difficultés qui y sont rattachées.

Les études de cas approfondis réalisées grâce à l'approche qualitative nous ont renseignés sur la gestion intrafamiliale du foncier et les dynamiques agro socio économiques des ménages.

Par la suite un nombre de recommandations allant dans le sens de favoriser un meilleur accès des femmes à la terre ainsi qu'une sécurisation des droits fonciers dans les trois zones d'enquêtes que sont les Niayes, la Vallée du Fleuve et le Sénégal Oriental.

Les données orales collectées ont été par la suite, retranscrites. Les instruments de collecte utilisés ont été d'une part les entretiens individuels semi-structurés que nous avons administrés à des informateurs clés (leaders d'organisation, autorités coutumières et religieuses, services techniques) et d'autre part les focus group destinés à des groupes homogènes ou mixtes qui s'activent autour du foncier (organisations féminines, organisations de producteurs, etc.) d'autre part.

c. La cartographie

Elle vient renforcer les deux approches précédentes (quantitative et qualitative). Cet exercice visait à renseigner sur :

la superficie, et le type d'exploitation mais également le mode de faire valoir et le mode de tenure foncière en vigueur. Les cartes socio foncières présentent les limites de la propriété, la répartition des terres et les droits qui s'y appliquent.

Ces cartes ont été réalisées avec l'appui du géographe-géomaticien qui a initié les partenaires de base ainsi que les membres du groupe de recherche aux collectes de données GPS.

Ces partenaires de bases, identifiés et formés pour les collectes de données GPS parcourent le terroir avec l'équipe de projet, indiquant les limites entre parcelles, nommant leurs ayant droits. L'utilisation du GPS a permis de lever rapidement une série de repères stratégiques, de sorte qu'il est possible de cartographier l'espace géré par les groupes locaux, en respectant sa forme, ses proportions, ses divisions (sociales, statutaires).

Ceci a permis d'appréhender les différentes composantes de ce processus qui a été réalisé avec les communautés dans toutes leurs composantes (femmes, hommes, jeunes, chefs religieux et coutumiers, élus locaux), les problèmes rencontrés par les femmes dans le domaine du foncier, mais aussi de partager avec toutes les parties prenantes l'orientation méthodologique.

De l'analyse des données, à leur interprétation, les partenaires des communautés de base, particulièrement les femmes avaient un rôle d'éclairage des résultats quantitatifs, qualitatifs et cartographiques.

Elles ont participé aussi, de façon active à la restitution nationale des résultats de la recherche en décembre 2011 à Saly, s'appropriant ainsi les résultats, les recommandations, les pistes de solutions ainsi que le plan d'action décliné.

VII Synthèse des résultats de la recherche

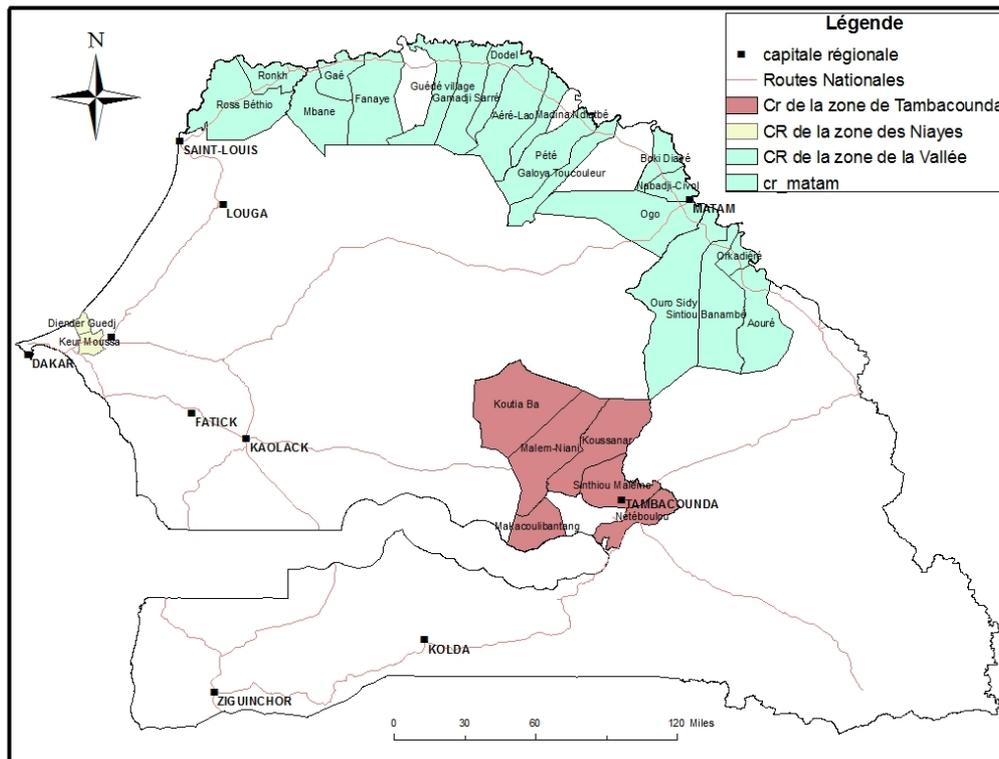
A. Présentation des zones d'étude

La recherche a été faite dans trois zones éco-géographiques du Sénégal, qui souvent correspondent à des zones ethniques et socioculturelles spécifiques. Elles sont toutes caractérisées par des spécificités physiques qui déterminent les rapports des acteurs au foncier et les enjeux locaux.

Les caractéristiques sociales de chaque zone influent sur l'accès et la gestion des terres selon le statut social des communautés. Ces zones ont ainsi constitué les bases de sondage pour déterminer les parties prenantes à la recherche. Il s'agit :

1. **La zone des Niayes** : Avec une forte densité de population et un taux d'urbanisation de plus en plus élevé, cette zone coïncide en grande partie avec la ceinture péri-urbaine des grandes villes du pays (Dakar, Thiès, Louga). L'agriculture, essentiellement le maraîchage et l'arboriculture, y est pratiquée ; secteur dans lequel s'activent beaucoup les femmes avec un réel potentiel d'exportation. On a noté une marchandisation à grande échelle des terres qui fait que les moins nantis, faute de ressources sont exclus.

2. La zone Sénégal oriental : Carrefour des civilisations de diversité ethniques. C'est une zone où l'agriculture pluviale est encore prédominante ; avec le Fleuve Gambie, elle est devenue une zone d'exploitation de « espèces nouvelles » telle que la banane qui mobilise souvent les groupements de femmes. Caractérisée par une pauvreté presque endémique (taux d'analphabétisme très élevé) ; dans cette zone, l'élevage prend une place importante et permet de gérer la fertilité des terres. Ici le droit musulman reste la référence, et se cumule avec certaines pratiques socio- culturelles dites traditionnelles.



Carte des communautés rurales enquêtées

3. La zone de la Vallée du fleuve Sénégal : caractérisée par la présence d'exploitations hydro- agricoles et une pratique agricole fortement dépendante de l'irrigation et de la crue. C'est une zone fortement marquée par le droit traditionnel qui détermine le rapport des femmes au foncier ; elle représente un grand enjeu, avec la production du riz et de la tomate. L'agriculture, l'élevage et une pêche fluviale en déperdition en sont les principales activités économiques pratiquées. Deux nouveaux modèles de cultures se sont imposés avec des conditions d'exploitation difficiles en termes de maîtrise des coûts de production, des techniques et de l'écoulement des produits. La zone est le lieu de changements institutionnels importants, notamment avec les périmètres irrigués qui introduisent de nouvelles formes de répartition et d'accès aux ressources.

B. Synthèse des résultats de la recherche

L'analyse des résultats de la recherche montre clairement que la problématique foncière au Sénégal est très complexe. Cette complexité réside dans la diversité des acteurs, des pratiques mais aussi de l'évolution des modes de gestion et d'accès au foncier. Face à des acteurs, majoritairement masculins qui ont compris les enjeux liés

à son accès et son contrôle, les femmes sont devenues plus vulnérables dans un marché foncier qui requiert une certaine capacité financière pour négocier.

C'est face à la complexité de la problématique et à la nécessité d'une mobilisation plus accrue des divers acteurs que des stratégies sont proposées et enrichies pour un accès sécurisé des femmes au foncier. Cet accès, plus qu'une revendication pour les droits des femmes uniquement, apparaît comme un impératif de développement.

L'approche multi-acteurs utilisée pour partager les résultats saillants de la recherche était orienté vers : les parlementaires, le Conseil Economique et Social, les religieux, les organisations de producteurs et productrices, les Elus locaux, des ONG et Chercheurs.

Des ateliers ont permis de partager les résultats de la recherche et de les démocratiser et de les faire enrichir par des critiques et suggestions par les différents acteurs cités plus haut. Ces rencontres étaient une bonne occasion pour susciter l'engagement et l'adhésion des participants à la mise en place d'un plan d'action pour l'amélioration et la sécurisation de l'accès des femmes au foncier. Les différents résultats sont détaillés dans le rapport scientifique, document séparé du présent rapport technique et qui sera en annexe.

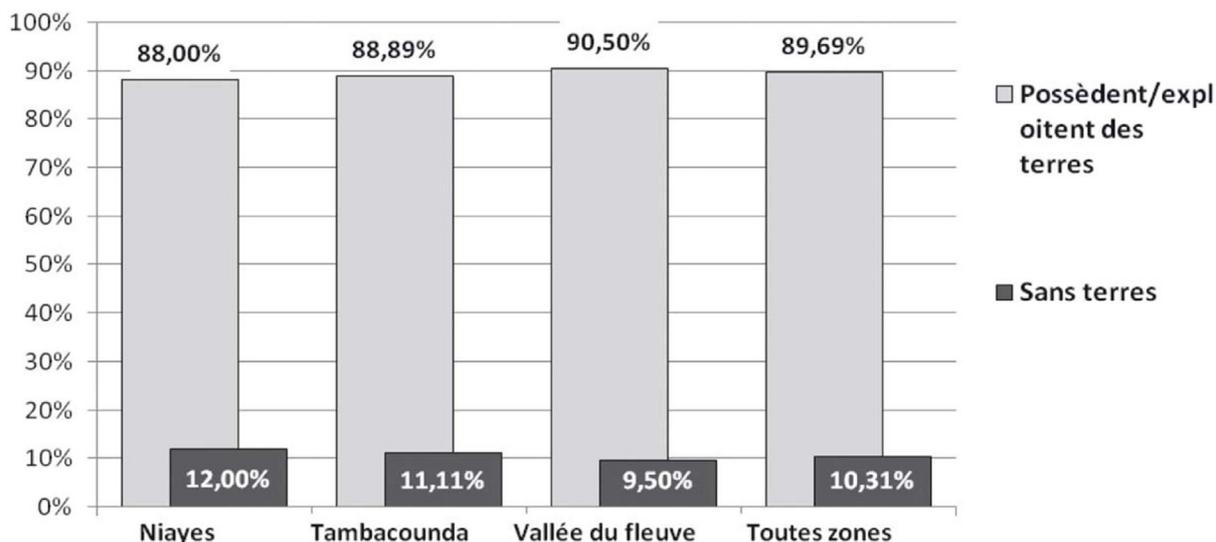
B1 Accès au foncier et pratiques des acteurs par zone, selon le genre

Dans les trois zones éco-géographique de l'étude : les Niayes, Tambacounda et Vallée du Fleuve Sénégal, les résultats ont montré qu'au moins **80% des ménages** (soit **4 ménages sur 5**) possèdent ou exploitent la terre dans le cadre de leurs activités agricoles notamment de l'exploitation familiale. Cela montre l'importance de l'accès au foncier dans l'économie domestique agraire en milieu rural. Dans ce contexte, la **terre** appartient à **la famille**, sous la gestion du chef de famille, ou l'aîné. Cette situation crée l'union autour de la terre. Cela se traduit par **l'accès collectif** à travers le ménage qui prime sur l'accès individuel pourtant prévu dans la loi sénégalaise. Mais le statut de chef de famille de l'homme, qu'il tire en plus de pratiques patriarcale du Code de la famille en son article 152, lui confère la gestion et des terres. C'est d'ailleurs ce caractère sexiste de la loi qui est décrié par les organisations de défense des droits des femmes qui ont travaillé pour la modification du texte.

De façon spécifique, au niveau des **Niayes** et de la **Vallée du fleuve**, la disponibilité des terres pose problème parce qu'une bonne partie est détenue par des descendants d'anciens propriétaires terriens ou est déjà attribuée privant ainsi le reste, dont les femmes en majorité de terres arables. Ils se transmettent la terre de manière **héréditaire**.

Dans la Vallée du Fleuve où se pratique l'agriculture irriguée, la terre constitue un potentiel, avec les possibilités de mise en valeur, un enjeu économique et socioculturel. Cela s'est renforcé avec l'érection des barrages hydro agricoles : Diama (1986) et Manantali (1988) qui permettent l'irrigation. Dans cette zone, comme dans toutes les autres, les conseillers ruraux ne s'occupant que des terres du terroir dont

Possession et/ou exploitation des terres par les ménages selon les zones



Les deux principales conditions d'attribution sont « la résidence du demandeur dans la localité » et « la capacité de mise en valeur ». Pour autant, les terres sous cette juridiction dans la Vallée du fleuve sont appropriées par les anciens détenteurs fonciers, ce qui fait que, l'accès individuel à la terre conformément à la loi sur le domaine national par attribution du Conseil rural est très faible.

1. Les modes d'accès à la terre selon le sexe

De tout temps, la femme a été lésée lorsqu'il s'agit d'accéder aux ressources de la famille. Le cas de la ressource terre est plus flagrant compte tenu du poids de la femme dans l'économie du ménage. *L'Islam, en lui accordant le droit à l'héritage des terres de ses parents et/ou de son mari, a amélioré cette situation.* Toutefois, elle n'a pas établi une égalité stricte entre les sexes dans la mesure où une part entière est accordée à l'homme contre une demi-part pour la femme.

Cette assertion a été confirmée lors de la rencontre de partage des résultats de la recherche avec **la Ligue des Imams du Sénégal, 8 Juin 2011.**

Mais une telle disposition est jugée aberrante par certains dans une société où les femmes représentent 52% de la population et plus de la moitié de la main d'œuvre agricole. Les lois modernes, en accordant des droits égaux entre l'homme et la femme, visent à réparer cette inégalité qui persiste encore.

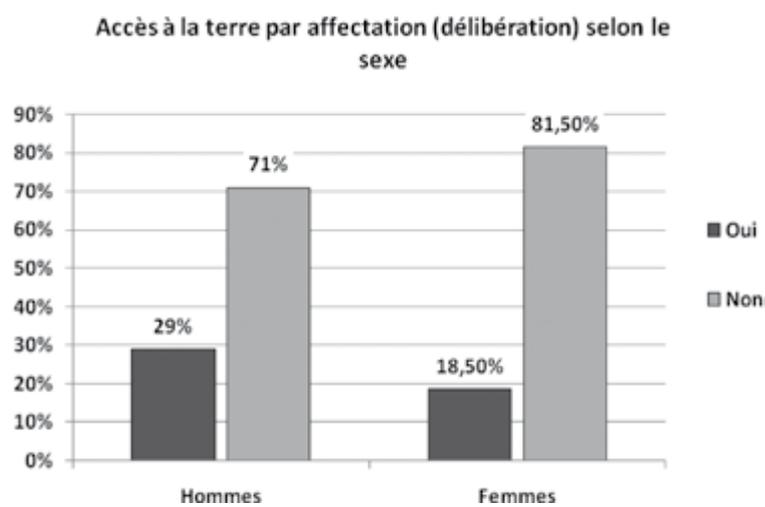
Dans les zones enquêtées, on trouve plusieurs modes d'accès à la terre :

Dans la moyenne vallée le modèle de gestion foncière donne une place importante aux notables coutumiers dans le système de distribution des terres. Puisque si les autorités religieuses sont aujourd'hui marginalisées dans ce processus, les autorités coutumières par contre y occupent encore une place prépondérante. Nombreuses sont en effet les localités de cette zone où le chef de village est le gestionnaire attitré des terres et disposent de presque toutes les prérogatives en la matière. Il s'occupe de tout ce qui est relatif à l'accès à la terre dans son village et le conseil rural n'intervient

qu'en cas de litige foncier. C'est ce que nous dit ce membre de la commission domaniale d'Ogo une communauté rurale de la région de Matam :

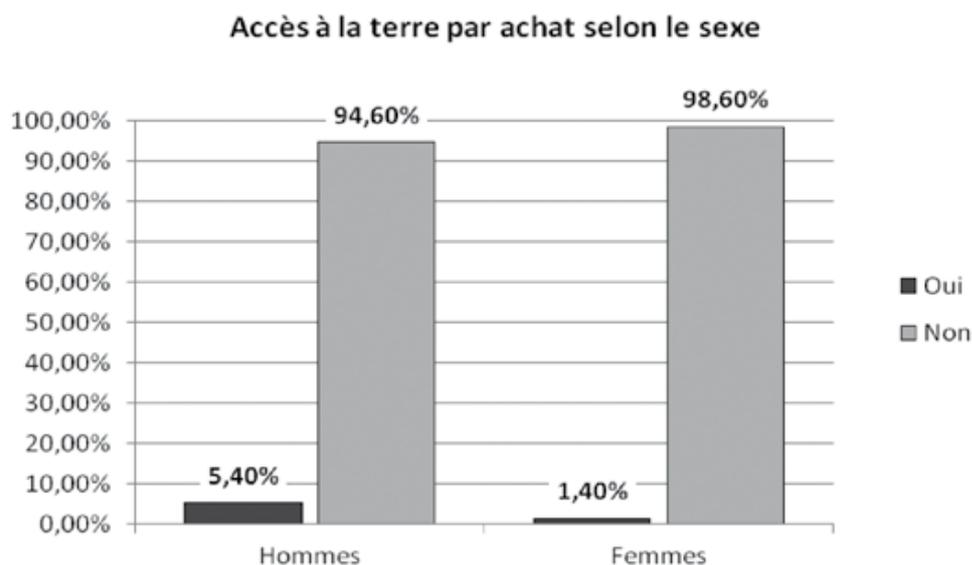
« Dans chaque village, c'est le chef de village et des responsables qui se regroupent comme le veut la tradition pour partager les terres. Quand quelqu'un veut avoir un champ par exemple, il peut s'adresser au chef de village. Mais s'il y a une dispute autour des questions foncières, c'est le conseil rural qui se déplace pour venir régler le problème. » (Entretien réalisé le 05 Février 2010)

L'accès par affectation (délibération) est le mode prôné par la loi et les femmes y recourent à peu près dans les mêmes proportions que les hommes.



Cependant, en considérant la qualité et la taille des parcelles affectées aux femmes, on se rend compte qu'elles sont toujours lésées par rapport aux hommes. Les terres affectées aux femmes sont en général de moins bonne qualité (terres pauvres, abandonnées ou très éloignées de l'eau et des habitations). Pire, les femmes affectataires le sont dans le cadre de groupements avec plusieurs dizaines de personnes si bien que lorsqu'on rapporte la surface affectée aux nombres de membres, chaque femme se retrouve avec un lopin de quelques mètres carrés alors que les hommes ont des parcelles de l'ordre de l'hectare.

L'accès par achat n'est pas reconnu par la loi sauf lorsqu'il s'agit d'un titre foncier.

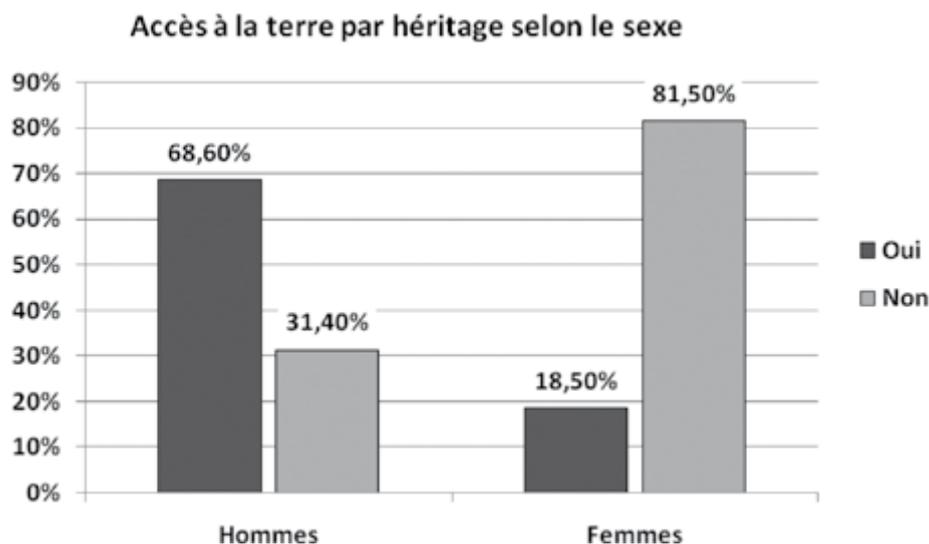


Ce qui est rare voire inexistant dans ces zones. L'étude montre que très peu de femmes achètent la terre (moins de 5 %) à cause de leur faible pouvoir d'achat. Par contre, il apparaît que ce sont les hommes qui sont les plus impliqués dans l'achat de terres.

Cela pourrait être lié au fait qu'ils disposent de plus de moyens financiers ou qu'ils sont plus au coeur du système marchand et qu'ils accèdent plus facilement aux informations capitales. Cette pratique se développe surtout dans la zone des Niayes à cause de la spéculation sur des terres riches, proches des grandes villes (Dakar, Rufisque, Thiès) favorables à l'agriculture périurbaine et à la promotion immobilière. Le témoignage de cette femme leader d'organisation à Keur Moussa est assez édifiant :

« Dans notre communauté rurale, dit-elle, nombreux sont les chefs de village qui se comportent comme des courtiers facilitant les transactions monétaires. Ceux qui souhaitent vendre ou louer leurs terres font appel à leur service de même que ceux qui veulent acheter ou louer des terres. Ils jouent souvent le rôle d'intermédiaire pour faciliter ces mécanismes ». **(Entretien réalisé les 14 Février 2010)**

L'accès par héritage : Comme décrit plus haut, les femmes peuvent accéder à la terre par héritage au même titre que les hommes. Le résultat d'enquête le montre bien puisque 18,5% des femmes déclarent avoir obtenu leurs terres par héritage contre 68,6% pour les hommes. Cependant il faut nuancer ce résultat car même s'il y a autant de femmes qui héritent des terres, les surfaces qu'elles héritent sont deux fois plus petites en vertu des règles d'héritage édictées par l'Islam.



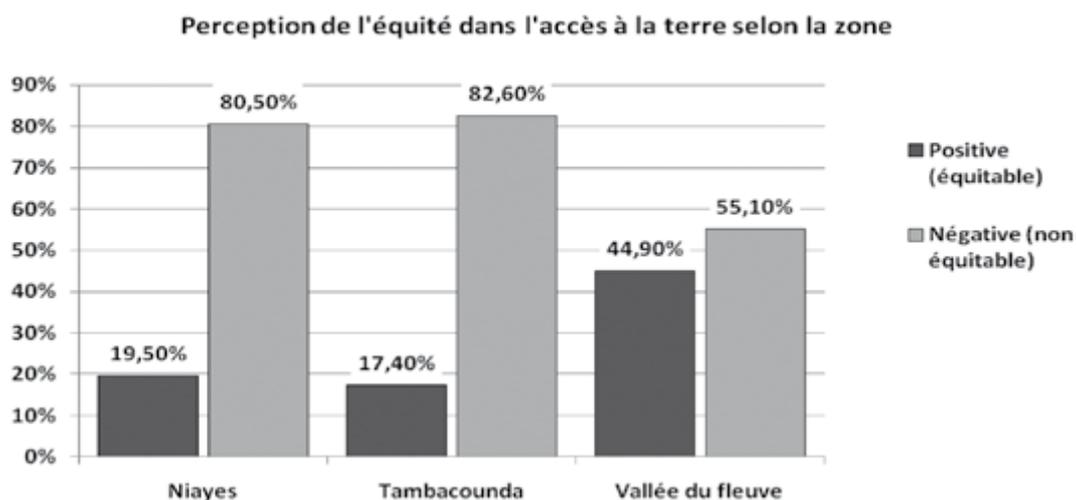
Bien que la vente des terres du domaine nationale ne soit pas légalement autorisée, elle trouve sa légitimité dans la conception des acteurs qui considèrent, surtout en zone rurale les ressources foncières qui se transmettent par héritage comme des biens dont ils peuvent disposer.

Ces terres du domaine national ne peuvent faire l'objet de succession car ne pouvant être, héritées, vendues, léguées ou données en location. Mais en cas de décès, les descendants du défunt, selon la loi, doivent formuler une demande de conservation

de la terre dans un délai de 3 mois. Dans certains cas, ces terres « héritées » sont régularisées au niveau des conseils ruraux.

2. Équité foncière et perception des acteurs dans les zones

Les constats relevés ci-dessous ne sont pas que de simples vues d'esprit d'analystes. Ils sont également partagés par les personnes des zones concernées. À la question «L'homme et la femme, ont-il un accès égal au foncier dans votre localité ?», les réponses semblent claires. Tout le monde reconnaît l'absence d'équité entre l'homme et la femme.



Plus de 60% des personnes interrogées (hommes et femmes) dans les 3 zones estiment que l'accès à la terre n'est pas équitable. Ce sentiment est plus exacerbé dans les Niayes et dans la région de Tambacounda où plus de 80 % des personnes interrogées pensent que les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes faveurs quant à l'accès à la terre.

Dans ces deux zones, les femmes sont plus dépendantes de la terre, où elles interviennent directement dans la production. Par conséquent, les populations des Niayes sont plus sensibilisées sur la question foncière. La présence plus visible des femmes dans les conseils ruraux (où certaines siègent même dans les commissions domaniales) semble corroborer cette hypothèse.

-Des alliances tissées avec divers acteurs

Le projet a facilité diverses alliances avec les services étatiques, la société civile les partenaires au développement et d'autres acteurs sur la gestion foncière au niveau national et sous-régional.

Au niveau national, les résultats ont été partagés auprès des décideurs (Ministères techniques, Assemblée nationale, SENAT, Médiature de la République ; Conseil Economique & Social), les Elus Locaux (l'Union de l'Association des Elus Locaux du Sénégal), chefs religieux et coutumiers et les structures de recherche pour changement de comportements. Cette collaboration aux divers acteurs a permis aussi à certaines structures d'utiliser les résultats de la recherche pour renforcer de leur plaidoyer sur le thème (Association des Femmes Juristes du Sénégal ; Observatoire des Droits des Femmes Ministère de la Famille, du Collège des femmes du CNCR, Commissions des Lois, développement rural, femmes parlementaires de l'Assemblée

National, etc.). Pour les partenaires au développement, les résultats de la recherche ont été partagés par le projet de la FAO-Dimitra ; du forum social mondial. Le Groupe thématique sur la Réforme foncière au Sénégal a intégré le groupe de recherche du projet dans l'équipe de réflexion sur la réforme foncière dans le pays. Les différents programmes et projets d'Enda-PRONAT se sont approprié les résultats de la recherche pour renforcer leurs argumentaires sur le thème. Ainsi, Enda-PRONAT et le Réseau National des femmes Rural du Sénégal ont, dans la mise en œuvre des recommandations de la recherche, formulé une demande de projet au NEPAD pour l'autonomisation des femmes africaines. Sur la même lancée, un projet de recherche sous-régional sur l'accaparement des terres soumis par la COPAGEN et Enda-PRONAT vient d'être accepté.

Un renforcement institutionnel par les acquis du projet

Le projet a permis à Enda-PRONAT de s'équiper en matériels informatiques. Il s'agit de trois ordinateurs portables et d'une imprimante, d'un vidéo projecteur en plus de trois appareils numériques, de dix enregistreurs. Ces matériels serviront à renforcer les capacités les conditions de travail des membres d'Enda-PRONAT (partenaires de base, membres de la coordination. Le projet a bénéficié de plusieurs missions d'appui et d'expertise :

La première année du projet Monsieur Guy Bessette, administrateur du projet, basé à Ottawa avait effectué trois missions de travail auprès du groupe de recherche. Ces missions avaient pour objectif d'échanger sur l'orientation stratégique de la recherche ainsi qu'un visite de terrain dans les Niayes et au Sénégal Oriental.

A son départ du CRDI, Monsieur Innocent Butare du BRACO est devenu l'administrateur du projet. Les différentes réunions d'échange sur l'évolution du projet ainsi qu'un appui conseil sur les approches pour la recherche de pistes de solution à la problématique de la recherche ont été un acquis considérable pour le groupe de recherche.

Durant tout le processus, des suggestions, des réunions de partage et de recentrage par l'Administrateur à Enda-PRONAT et au bureau du CRDI à Dakar. Les différents résultats sont diffusés par les autres membres (Universités Gaston Berger et UCAD, le RADI, les différents organes de la presse) du groupe de recherche

VIII Extraits du projet et diffusion des résultats

Au-delà de la publication d'un ouvrage scientifique sur « Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal : quelles pistes de solution au Sénégal ». Le projet a produit les extraits suivants :

- Un policy brief, un support de plaidoyer : Et si on pariait sur la parité foncière ! Plaidoyer pour une citoyenneté active en vue d'une effectivité des droits pour l'accès des femmes à la terre au Sénégal (Dakar, décembre 2011).
- Un document d'analyse des pistes de solution sur l'amélioration de l'accès des femmes au foncier au Sénégal, avec un plan d'action
- Le rapport scientifique du projet
- Le rapport de l'atelier national de restitution

- Six ateliers de restitutions tenues dans les différentes zones éco-géographiques du projet, du lancement de la recherche mais aussi des ateliers multi-acteurs, avec le Conseil Economique et Social, l'Union de l'Association des Elus Locaux du Sénégal, de l'Association des Imams du Sénégal ; une table ronde, avec divers acteurs, et un atelier national qui a servi de clôture au projet. Ce dernier atelier a été surtout un lieu de partage des résultats du projet, des supports de plaidoyer et du plan d'action avec divers acteurs.

Une large diffusion des résultats de la recherche ont été réalisée sous divers formats :

- Des différents plaidoyers sur les problématiques foncières tant au niveau local, national que sous-régional comme la participation du groupe de recherche au Forum d'Action pour la Gouvernance Locale en Afrique Francophone (FAGLAF) ; sur le thème « La problématique de la gestion foncière : quel rôle pour les collectivités locales ? », a permis par vidéoconférence la diffusion des idées et pratiques foncières au Sénégal au niveau des décideurs et de la société civile.

- La mise sur pied d'une plateforme web du projet **www.grafosen.org** a facilité une large diffusion auprès d'autres institutions et partenaires.

- Des représentants et représentantes des partenaires à la base, membres du groupe de recherche, ont facilité le partage des résultats vers leurs communautés respectives tout au long de l'exécution des activités de recherche.

- Avec la collaboration du projet FAO-Dimitra, Land Network West Africa, le hub rural, les résultats de la recherche seront diffusés dans leur site.

- La collaboration avec l'URAC (Union des Radios Communautaires) a servi de relais pour les émissions en langues locales diffusées par et avec les communautés locales.

- Plusieurs émissions spéciales sur genre et foncier ont été réalisées par la RTS, Canal Info et les radios communautaires et privées. C'est dans cette perspective de diffusion que s'inscrit la réalisation de CD ROM et d'autres supports multimédias durant tout le processus de la recherche. Des copies ont été remises au CRDI.

- Deux émissions spéciales : « Réeni kom-kom » (Les racines du développement en langue wolof) sous forme documentaire a été réalisée par les partenaires de base, en collaboration avec la chargée du projet dans les Niayes, en vue de renforcer le plaidoyer par la voix des communautés de base, spécifiquement les femmes, a été diffusée par la RTS. Une deuxième émission a été réalisée par la télévision Canal Info « le 19 h » en vue de diffuser les résultats de la recherche au-delà des frontières nationales.

- Tous les ateliers locaux, nationaux ont bénéficié d'une couverture médiatique avec des dossiers de presse.

- La coordinatrice du projet a participé à l'atelier international sur « Décentralisation et Droits des Femmes » tenu à Mexico, du 18 au 22 Novembre 2008, organisé par le CRDI et le PNUD.

- La coordonnatrice a participé à un atelier à Nairobi (14-16 septembre 2010) pour présenter les résultats de la recherche.

IX _Création de compétences et Impact du Projet

L'exécution du projet a favorisé la création de compétences nouvelles au sein du groupe de recherche. Parmi celles-ci, on peut lister :

- ✓ La collaboration plus étroite entre les scientifiques, les organisations de base et d'autres partenaires de la société civile.
- ✓ L'équipe pluridisciplinaire à la recherche
- ✓ L'interrelation entre recherche paysanne et la recherche scientifique
- ✓ Le renforcement des capacités du groupe de recherche (partenaires de base, des chercheurs (sénior et junior), des ONGs des religieux.
- ✓ La familiarisation avec les outils de collecte et d'analyse de données ainsi que les méthodologies ;
- ✓ La formation et l'initiation des chercheurs juniors à la recherche expérimentale et aux pratiques de terrain (implication aux enquêtes de terrain et application des données statiques
- ✓ La formation aux outils collaboratifs et plateformes web 2.0 dans le champ du développement, notamment la cartographie participative et Sensibilisation sur les opportunités du web 2.0 pour le partage d'informations
- ✓ La création et/ou le renforcement des compétences au niveau de l'équipe de recherche GRAFOSEN sont le fruit de la mise en synergie des acteurs : organisations de base, de la société civile, des politiques, des religieux, des communicateurs traditionnels et spécialiste de la presse écrite et audiovisuelle.
- ✓ La prise en compte des préoccupations foncières par les religieux dans leurs prêches et autres activités
- ✓ Une demande généralisée de cartographies foncières pour une meilleure connaissance de l'espace local par les communautés locales et élus locaux
- ✓ Intégration des questions d'accès et sécurisation foncière dans les grilles de programmes des radios communautaires
- ✓ mise en place de groupe de réflexion et d'action sur le foncier
- ✓ Exploration des possibilités de programmes communs avec des acteurs clés (association des femmes parlementaires, commission lois Assemblée nationale ; et du cadre de concertation sur le foncier au Sénégal (CRAFS)
- ✓ Les femmes participent à la lutte contre l'accaparement des terres.

Le projet a créé des dynamiques et facilité le dialogue conséquent des partenaires de base et du groupe avec les autorités coutumières qui ont pris conscience de la nécessité de dépasser certains préjugés afin de donner aux femmes la possibilité d'accéder aux ressources foncières.

Le projet a aussi facilité de lever ce voile sombre qui faisait que certains faisaient de l'amalgame sur le regard sur religieux quant à l'accès des femmes aux ressources.

La pluridisciplinarité de la recherche enrichit les points de vue, les activités par rapport aux zones éco-géographiques ; aux différent(es) acteurs/trices ce qui oriente le plaidoyer dans tout le processus de la recherche notamment avec les bonnes pratiques suivantes :

Les femmes leaders parties prenantes de GRAFOSEN constituent depuis lors une force et défendent leurs droits fonciers légalement acquis dans la zone des Niayes. par :

- Le recours au centre d'informations juridiques d'une ONG qui dispose d'une clinique juridique pour l'élaboration de plaintes avec la mise en branle de l'assistance juridique et judiciaire.
- La commission d'avocats pour les assister
- Le lobbying en direction des autorités politiques
- L'intervention dans les radios communautaires et grandes stations FM pour s'expliquer et bénéficier de plus de soutien
- La constitution en lobby pour demander au Maire de la commune de ne pas toucher à leurs droits légalement acquis.
- Certaines questions foncières sont prises en charge par le cadre de concertations et de partage mis en place dans les localités de couverture du projet pour booster le développement local. Divers acteurs, sont impliqués comme parties prenante (jeunes, femmes, notables, chefs de village, autorités coutumières, autorités religieuses (imam, prêtre).

X. Incidences du projet

Le foncier est d'abord une représentation que la société a de l'ensemble de ses ressources naturelles y compris la terre et de tout ce qu'elle porte. Le Sénégal est un pays multi-éthniques, où on retrouve différentes représentations du foncier. La réalisation des activités du projet (missions exploratoires, enquêtes, rencontres, ateliers, etc.) a créé des opportunités pour les communautés de base, spécifiquement les femmes de pouvoir échanger sur leurs difficultés et de les partager.

Lors de la réalisation du documentaire-film de GRAFOSEN, les communautés, femmes, hommes ont confirmé que « l'instauration progressive de l'agro-industrie et la monétarisation poussée des relations sociales a permis un bouleversement dans les représentations du foncier. **En plus de sa valeur symbolique, la terre gagne en valeur marchande**, ce qui accentue le combat pour l'accès et l'appropriation des terres pour les femmes ».

Les ateliers locaux ont permis de partager avec les détenteurs du pouvoir foncier (élus locaux, chefs religieux, coutumiers) les contraintes qui se posent aux femmes et de les faire prendre conscience de l'amélioration des femmes au foncier.

L'une des innovations du projet a été de faciliter le dialogue inclusif des communautés de base avec les autorités coutumières, politiques, et religieuses qui ont pris conscience de la nécessité d'améliorer les droits des femmes.

La recherche a facilité l'inter-relation de la recherche académique et la recherche paysanne. Dans cette perspective, la combinaison des SIG avec les approches quantitative et qualitative de recherche-actions offre la possibilité d'élaborer des cartes participatives permettant aux communautés de base (Elus locaux, partenaires

locaux) de construire l'information dans la perspective du dialogue, de la négociation et de l'arbitrage.

Par l'approche genre, le Groupe de recherche a attiré l'attention des partenaires et des acteurs sociaux sur le rôle économique des femmes en milieu rural sénégalais dans la création des richesses.

XI Conclusion

Au terme de l'analyse des résultats de la recherche, il apparaît clairement que la problématique foncière au Sénégal est très complexe. Cette complexité réside dans la diversité des acteurs, des pratiques mais aussi de l'évolution des modes de gestion et d'accès au foncier. Si les pratiques anciennes constituaient un handicap pour un accès sécurisé des femmes au foncier, les pratiques actuelles ne sont pas pour leur faciliter la tâche. Face à des acteurs, majoritairement masculins qui ont compris les enjeux liés à son accès et son contrôle, les femmes sont devenues plus vulnérables dans un marché foncier qui requiert une certaine capacité financière pour négocier. Parallèlement, il existe actuellement des fenêtres d'opportunités pour les femmes comme l'héritage. Ces modes d'accès, bien que s'effectuant en marge des règles juridiques établies, constituent par endroits des alternatives pour les femmes.

C'est donc face à la complexité de la problématique et à la nécessité d'une mobilisation plus accrue des divers acteurs que des stratégies sont proposées pour un accès sécurisé des femmes au foncier.

Dans les trois zones étudiées, l'accès des femmes à la terre a été faible. Leur pouvoir de contrôle et de gestion des terres reste encore marginal. Elles n'ont qu'un accès indirect par le biais du mari, du père ou d'autres personnes de sexe masculin. Les n'ont pas accès à la terre en tant que propriétaire au sens juridique du terme avec tous les droits y afférant, mais en tant qu'utilisatrices, en tant que main d'œuvre.

L'accès des femmes au foncier, plus qu'un droit "est une nécessité de développement durable" et d'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ainsi la réalisation du plan d'action soumis faciliterait l'atteinte de ces objectifs.

XII Annexes

Liste des districts de recensements (DR)

N°	D R	CL E	REGION	DEPARTEME NT	ARR/Comm	Milieu	C.rurale/Commune	NbreM en
1	00	1 O	MATAM	KANEL	ORKADIERE	Rural	CR DE AOURE	173
2	00	5 O	MATAM	KANEL	ORKADIERE	Rural	CR DE ORKADIERE	131
3	00	7 O	MATAM	KANEL	ORKADIERE	Rural	CR DE ORKADIERE	132
4	00	1 B	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE BOKIDIAWE	81
5	00	1 O	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE NABADJI-CIVOL	118
6	00	2 B	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE NABADJI-CIVOL	150
7	00	3 A	MATAM	KANEL	SINTHIOUBAMAN BE	Rural	CR DE OUROSSIDY	86
8	00	4 A	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE BOKIDIAWE	104
9	00	5 A	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE NABADJI-CIVOL	109
10	00	8 A	MATAM	KANEL	SINTHIOUBAMAN BE	Rural	CR DE SINTHIOUBAMANBE	103
11	01	0 B	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE OGO	87
12	01	3 O	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE NABADJI-CIVOL	262
13	01	5 A	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE BOKIDIAWE	247
14	02	8 O	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE OGO	176
15	02	1 O	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE NABADJI-CIVOL	99
16	02	2 B	MATAM	KANEL	SINTHIOUBAMAN BE	Rural	CR DE SINTHIOUBAMANBE	235
17	02	4 O	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE NABADJI-CIVOL	112
18	00	7 O	MATAM	MATAM	OGO	Rural	CR DE BOKIDIAWE	145
19	00	3 B	MATAM	MATAM	C. DE OUROSSOGUI	URBAI N	C. DE OUROSSOGUI	153
20	00	6 O	MATAM	MATAM	C. DE OUROSSOGUI	URBAI N	C. DE OUROSSOGUI	154
21	00	1 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE MBANE	112
22	00	4 A	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE GAE	92
23	00	6 B	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE GAE	68
24	00	7 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE MBANE	147
25	01	9 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE MBANE	179
26	01	2 B	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE GAE	118
27	01	3 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE MBANE	116
28	01	5 B	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE MBANE	183
29	00	9 B	SAINT-LOUIS	DAGANA	MBANE	Rural	CR DE MBANE	145
30	00	2 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE RONKH	207
31	00	0 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE RONKH	169

	5						
	00						
32	8 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE RONKH	185
	01						
33	1 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE RONKH	83
	01						
34	4 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE RONKH	99
	01						
35	6 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE ROSS-BETHIO	197
	01						
36	9 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE ROSS-BETHIO	103
	02						
37	3 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE RONKH	177
	02						
38	7 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE ROSS-BETHIO	168
	03						
39	2 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE ROSS-BETHIO	130
	03						
40	7 O	SAINT-LOUIS	DAGANA	ROSS-BETHIO	Rural	CR DE ROSS-BETHIO	80
	00						
41	2 O	SAINT-LOUIS	PODOR	CAS-CAS	Rural	CR DE AERE-LAO	122
	00						
42	6 O	SAINT-LOUIS	PODOR	CAS-CAS	Rural	CR DE MBOUMBA	128
	01						
43	0 O	SAINT-LOUIS	PODOR	CAS-CAS	Rural	CR DE MEDINANDIATBE	140
	01						
44	4 A	SAINT-LOUIS	PODOR	CAS-CAS	Rural	CR DE AERE-LAO	106
	01						
45	7 B	SAINT-LOUIS	PODOR	CAS-CAS	Rural	CR DE AERE-LAO	142
	00						
46	1 B	SAINT-LOUIS	PODOR	GAMADJI-SARRE	Rural	CR DE GAMADJI-SARE	82
	00						
47	4 B	SAINT-LOUIS	PODOR	GAMADJI-SARRE	Rural	CR DE DODELE	109
	00						
48	7 B	SAINT-LOUIS	PODOR	GAMADJI-SARRE	Rural	CR DE GAMADJI-SARE	167
	01						
49	0 O	SAINT-LOUIS	PODOR	GAMADJI-SARRE	Rural	CR DE GUEDE-VILLAGE	157
	01						
50	6 A	SAINT-LOUIS	PODOR	GAMADJI-SARRE	Rural	CR DE DODELE	146
	02						
51	0 A	SAINT-LOUIS	PODOR	GAMADJI-SARRE	Rural	CR DE GUEDE-VILLAGE	86
	02						
52	4 B	SAINT-LOUIS	PODOR	GAMADJI-SARRE	Rural	CR DE GUEDE-VILLAGE	155
	00						
53	5 O	SAINT-LOUIS	PODOR	SALDE	Rural	CR DE PETE	129
	01					CR DE	
54	2 O	SAINT-LOUIS	PODOR	SALDE	Rural	GALOYATOUCOULEUR	103
	01						
55	6 A	SAINT-LOUIS	PODOR	SALDE	Rural	CR DE PETE	176
	00			THILLEBOUBACA		CR DE	
56	2 B	SAINT-LOUIS	PODOR	R	Rural	NDIAYENPENDAO	109
	00			THILLEBOUBACA			
57	8 O	SAINT-LOUIS	PODOR	R	Rural	CR DE FANAYE	120
	01			THILLEBOUBACA			
58	2 O	SAINT-LOUIS	PODOR	R	Rural	CR DE FANAYE	269
	00			THILLEBOUBACA	URBAI		
59	2 A	SAINT-LOUIS	PODOR	R	N	C. DE NDIOUM	254
	00				URBAI		
60	8 O	SAINT-LOUIS	PODOR	C. DE NDIOUM	N	C. DE NDIOUM	172
	00	TAMBACOUN	TAMBACOUN			CR DE	
61	1 O	DA	DA	KOUMPENTOUM	Rural	KOUTHIBAOUOLOF	104
	00	TAMBACOUN	TAMBACOUN			CR DE	
62	4 O	DA	DA	KOUMPENTOUM	Rural	KOUTHIBAOUOLOF	114
	00	TAMBACOUN	TAMBACOUN			CR DE	
63	7 O	DA	DA	KOUMPENTOUM	Rural	KOUTHIBAOUOLOF	103
	01	TAMBACOUN	TAMBACOUN			CR DE	
64	0 O	DA	DA	KOUMPENTOUM	Rural	KOUTHIBAOUOLOF	132

65	01 2 A	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUMPENTOUM	Rural	CR DE MALEMENIANI	130
66	01 4 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUMPENTOUM	Rural	CR DE MALEMENIANI	174
67	02 1 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUMPENTOUM	Rural	CR DE KOUTHIBAOUOLOF	172
68	02 4 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUMPENTOUM	Rural	CR DE KOUTHIBAOUOLOF	224
69	00 2 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUSSANAR	Rural	CR DE KOUSSANAR	121
70	00 4 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUSSANAR	Rural	CR DE SINTHIOUMALEME	172
71	00 6 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUSSANAR	Rural	CR DE SINTHIOUMALEME	201
72	00 9 A	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUSSANAR	Rural	CR DE SINTHIOUMALEME	123
73	01 1 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUSSANAR	Rural	CR DE KOUSSANAR	207
74	01 5 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	KOUSSANAR	Rural	CR DE KOUSSANAR	147
75	00 3 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	MAKACOULIBAN TAN	Rural	CR DE MAKA	168
76	00 6 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	MAKACOULIBAN TAN	Rural	CR DE MAKA	146
77	00 9 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	MAKACOULIBAN TAN	Rural	CR DE MAKA	88
78	01 2 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	MAKACOULIBAN TAN	Rural	CR DE MAKA	115
79	01 8 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	MAKACOULIBAN TAN	Rural	CR DE MAKA	67
80	00 5 O	TAMBACOUN DA	TAMBACOUN DA	MISSIRAH	Rural	CR DE NETTEBOULOU	126
81	00 1 B	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE DIENDER-GUEDJI	120
82	00 2 B	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE DIENDER-GUEDJI	124
84	00 4 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE DIENDER-GUEDJI	96
87	00 8 A	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE DIENDER-GUEDJI	71
88	00 9 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE DIENDER-GUEDJI	104
83	01 2 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	131
91	01 2 A	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE DIENDER-GUEDJI	80
93	00 3 B	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE DIENDER-GUEDJI	107
85	00 5 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	72
86	01 6 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	66
89	01 0 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	96
90	01 1 B	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	73
92	01 2 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	109
94	01 5 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	73
95	02 8 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	61
96	02 1 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	93
97	02 4 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	98
98	02 0 O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	96

	6							
	02							
99	9	O	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	80
10	03							
0	2	A	THIES	THIES	KEUR-MOUSSEU	Rural	CR DE KEUR-MOUSSEU	42

PLAN D'ACTION

Contexte

Le présent plan d'action résulte d'une recherche action-participative dont l'objectif est de favoriser l'amélioration et la sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal. Cette recherche a été menée par l'ONG Enda Pronat et son réseau de partenaires nationaux du Groupe de Recherche-Action sur le Foncier (GRAFOSEN) sur financement du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).

Le processus d'élaboration de ce plan d'action a été caractérisé par l'implication étroite de plusieurs acteurs (élus locaux, Ministères, Elus nationaux, Chercheurs, OSC, OCB, OP, ONG, etc.) dans le cadre des ateliers de partage et de sensibilisation.

La communication est transversale dans tout le processus, tous les médiateurs : privés, publics seront impliqués ; avec des supports adaptés aux différentes activités. Les radios communautaires, la presse écrite et audio-visuelle accompagneront les actions.

Problèmes identifiés dans le cadre de la recherche :

1. La législation foncière est faiblement appliquée ;
2. Les femmes sont exclues de l'héritage des terres ;
3. Les femmes sont davantage marginalisées à cause d'une raréfaction des ressources foncières due au phénomène de l'accaparement des terres ;
4. Les textes juridiques actuels sont peu aptes à assurer une répartition équitable des ressources foncières.

Objectifs spécifiques :

1. Favoriser une meilleure application de la législation foncière au Sénégal ;
2. Favoriser un changement de comportements et de mentalités pour une prise en compte des droits des femmes dans l'héritage des terres au Sénégal ;
3. Réduire la marginalisation des femmes par une meilleure gouvernance foncière au Sénégal ;
4. Soutenir l'adoption de textes juridiques plus aptes à assurer une répartition équitable des ressources foncières au Sénégal.
- 5.

Risques identifiés

1. Contexte politique et social prévalent au Sénégal ;
2. Déficit de moyens financiers et logistiques ;
3. Faible investissement des femmes et des organisations féminines dans les actions de plaidoyer ;
4. Réticence des bailleurs de fonds à accompagner financièrement la mise en œuvre du plan d'action ;
5. Absence de synergie d'actions entre les acteurs à la base, les OSC, les bailleurs de fonds et les décideurs politiques.

Activités	Responsables	Cibles	Résultats attendus	Indicateurs
Actions 1 : Initiatives en faveur des femmes	ENDA PRONAT, GRAFOSEN	Femmes, Réseau National femmes Rurales, GPF, élus, autorités étatiques, ONG, OP, partenaires	Large conscientisation, mobilisation et adhésion des femmes au combat pour la prise en compte des enjeux de l'accès des femmes à la terre	Nombre et nature des actions menées
A1 : Journée nationale à Dakar (ou forum) sur le thème de l'accès de la femme à la terre	ENDA-PRONAT, CRAFS, CNCR, ONP	Femmes, GPF, Réseau National Femmes Rurales, élus locaux, OP, autorités administratives, Association des jeunes	-Sensibilisation multi-acteurs sur la problématique de l'accès de la femme à la terre	- Nombre et diversité des profils des acteurs mobilisés -Degré de participation des femmes dans l'organisation -Participation des décideurs politiques -Nombre d'articles de presse consacrés à la couverture de la manifestation
A2 : Caravane de sensibilisation	ENDA PRONAT	Femmes, GPF, RNFRS, chercheurs, OP, ONG...	-Sensibilisation des populations à la base (les femmes et leurs organisations surtout), des élus locaux et représentants de l'Etat	- Nombre de localités visitées -Nombre et diversité de statuts des femmes sensibilisées - Nombre d'autorités administratives et de responsables des services techniques déconcentrés impliqués -Diversité des zones agro-écologiques visitées
A3 : Recherche, capitalisation et partages	GESTES et Enda-PRONAT	Décideurs politiques,	-Identification et diffusion des expériences probante de sécurisation foncière des femmes - Elaboration d'un argumentaire scientifique permettant aux	- Nombre d'ouvrages et d'articles scientifiques publiés sur la question

			OSC, ONG et GPF de développer le plaidoyer	
Campagnes d'information et de sensibilisation pour la promotion de l'équité en matière d'accès la terre	ENDA PRONAT, CRAFS RADI, ENDA-PRONAT, GESTES, IPAR	Autorités coutumières et religieuses, acteurs à la base, RNFRS, élus locaux, Association de jeunes Elus locaux, autorités déconcentrés,	Un changement de comportement dans le sens d'une application concrète des lois foncières Les acteurs	-Nombre de campagnes menées - Nombre et taille démographique des localités visitées -Nombre d'autorités coutumières et religieuses qui s'engagent à abandonner les pratiques coutumières -Disponibilité d'un manuel de formation -Nombre de sessions de
Organisation de sessions de formation sur les textes juridiques sur le foncier Elaboration d'un manuel de procédures sur la gestion du foncier en langues nationales	IPAR, ENDA PRONAT, PACR, CAEL	OP, RNFRS, acteurs à la base Elus locaux, Femmes Elues, RNFRS	comprennent et s'approprient les différents textes relatifs au foncier La gestion foncière est améliorée, grâce à l'utilisation du manuel qui a été élaboré	-Nombre de sessions de formation organisées -Nombre de participants aux sessions de formation -Nombre d'acteurs qui comprennent les textes -Disponibilité d'un manuel de procédures sur le foncier dans différentes langues nationales -Nombre de collectivités locales qui s'engagent à l'adopter et à l'utiliser
Campagnes de sensibilisation sur les prescriptions de l'islam en	ENDA PRONAT Ali IMRANE, Eglise Catholique et leaders musulmans	Autorités religieuses, Populations à la base	*Les prescriptions de l'islam sur les droits des femmes en	*Nombre de prêches religieux faites par les Imams *Nombre d'émissions religieuses sur la thématique

matière d'accès des femmes aux ressources productives et d'héritage de la terre			matière foncière sont mieux connues *Les droits des femmes dans la répartition de l'héritage du foncier sont mieux appliqués *Les femmes revendiquent leurs droits fonciers lors des héritages	*Nombre de conférences religieuses ciblant un grand public animées sur la thématique
Organisation de campagnes de sensibilisation des populations à la base sur les risques liés à l'accaparement des terres.	CRAFS, ENDA PRONAT,	Acteurs à la base, élus locaux, décideurs politiques, Réseau de femmes rurales, Association de jeunes	*Les populations sont mieux informées sur les enjeux et les risques liés à l'accaparement des terres	*Nombre de campagnes menées *Nombre d'ONG, d'OP, d'OSC engagées dans la lutte contre l'accaparement des terres * Nombre de messages de sensibilisation diffusés dans les médias
Renforcement des cadres de concertation des différentes structures engagées dans la lutte contre l'accaparement des terres pour mutualiser les efforts et faciliter une synergie d'action	ENDA PRONAT, CRAFS, Hub Rural	OSC, Réseau de femmes rurales, ONG	Les acteurs engagés dans la lutte contre l'accaparement des terres sont mieux structurés pour une mutualisation des moyens et une synergie des actions	*Nombre d'OSC et d'ONG engagées dans le cadre *Ampleur des moyens mobilisés par le cadre *Nombre de bailleurs de fonds qui accompagnent le cadre *Nombre de campagnes de sensibilisation menées par le cadre
Etablissement d'un dispositif de veille et d'alerte sur les	ENDA-PRONAT, Hub rural, GESTES, IPAR	Populations à la base, Collectivités locales,	L'accaparement des terres au Sénégal est documenté,	*Disponibilité d'une plateforme d'alerte et de veille * Nombre de recours à

<p>effets préjudiciables de l'accapement des terres.</p> <p>Organisation d'une campagne nationale ciblant les décideurs politiques sur la capacité des petites exploitations familiales à nourrir les populations Sénégalaises</p>	<p>ENDA-PRONAT, CRAFS, OSC, ONG, Universitaires</p>	<p>décideurs politiques, ONG, OSC</p> <p>Gouvernement, députés, Sénateurs, CES, Elus locaux</p>	<p>dénoncé</p> <p>*Les populations disposent d'un outil d'alerte et de veille contre les risques liés à d'accapement des terres</p> <p>-Les décideurs politiques sont sensibilisés sur la contribution des exploitations familiales pour l'accès à la sécurité alimentaire au Sénégal</p> <p>-Des statistiques sur la contribution des exploitations familiales à la production alimentaire au Sénégal sont disponibles</p>	<p>adressée à la plateforme par les populations, les ONG, les OSC et les élus locaux pour alerter sur l'accapement des terres</p> <p>*Nombre de décideurs politiques sensibilisés</p> <p>*Etablissement d'un cadre juridique et législatif favorable pour les exploitations familiales</p> <p>* Ressources mobilisées par les décideurs politiques pour appuyer les petits producteurs</p> <p>* Nombre de recherches et de rapports publiés par les universitaires et chercheurs sur la contribution des exploitations familiales à la sécurité alimentaire</p>
<p>Organisation d'une campagne nationale de plaidoyer pour une réforme foncière plus équitable et prenant en compte la dimension genre</p>	<p>CRAFS, CNCR, ENDA PRONAT</p>	<p>Décideurs politiques, organisations de femmes, RNFRS, OP, ONP</p>	<p>Les femmes accèdent plus et mieux aux moyens de production, aux intrants, aux semences, équipements et au crédit</p>	<p>*Nombre de femmes qui accèdent au foncier sécurisé</p> <p>*Quantité des intrants destinés aux productrices</p> <p>* Lignes de crédits mobilisés par les institutions financières et destinées aux femmes pour financer les campagnes agricoles</p>
<p>Renforcement du processus de sensibilisation des élus locaux (femme, homme), autorités administratives et les services</p>	<p>CRAFS, ENDA PRONAT, CAEL</p>	<p>Elus locaux, autorités administratives et services des impôts et domaines et du cadastre</p>	<p>-Amener les autorités locales et étatiques à prendre les dispositions pour une application effective des lois foncières</p>	<p>-Nombre de rencontres/plaidoyer ciblant les autorités</p> <p>-Nombre de juristes mobilisés dans le cadre du processus</p> <p>-activités d'information/communication à l'endroit des femmes et les élus sur la question</p>

des impôts et domaines et du cadastre			-Inciter les femmes à s'appuyer sur la législation foncière en vigueur pour faire valoir leur droit d'accès à la terre	
<p><i>Améliorer le corpus juridico-institutionnel</i></p> <p>Activités préparatoires à la réforme foncière Favoriser et participer à la constitution d'un cadre pluri-acteurs de concertation et de pilotage avec une bonne représentativité des femmes sur tout le processus</p>	CRAFS, ENDA PRONAT	Décideurs politiques, OSC, ONG, Elus locaux et nationaux, GPF, Association de jeunes	Les différents acteurs concernés réalisent un consensus sur les orientations et le contenu de la nouvelle législation foncière	*Nombre de femmes intervenant dans le cadre qui a été mis en place - Niveau de maîtrise de la question foncière par ces femmes en -Niveau de responsabilité des femmes dans le cadre
Engager de consultations et travaux parallèles pour élaborer un document contenant des propositions concrètes visant à renforcer les droits des femmes d'accéder à la terre (définir à temps la méthodologie et arrêter le	ENDA-PRONAT, GESTES, IPAR, AJS, CNCR	Décideurs politiques, OSC, ONG, élus locaux et nationaux, GPF	Les enjeux et les finalités de la réforme foncière sont discutés	*Nombre de rencontres organisées -Diversité des profils des parties prenantes -Finalisation des propositions

deadline pour le rapport final)				
Activités à mener au moment de l'élaboration du projet de réforme foncière : Organisation de concertations sectorielles inclusives avec les producteurs, l'administration, les élus, les chercheurs, la société civile religieux, le patronat...	ENDA PRONAT, CRAFS ENDA-PRONAT, IPAR, GESTES	Décideurs politiques, OSC, ONG, élus locaux et nationaux, GPF, RNFRS Elus locaux et nationaux, acteurs à la base,	Une réforme foncière consensuelle est adoptée L'état d'exécution de la réforme foncière est documentée et discutée	-Nombre d'acteurs rencontrés -Qualité de l'animation des rencontres -Harmonisation des positions des différents acteurs -Elaboration d'un plan et d'une méthode rigoureuse de suivi -Nombres de rencontres de coordination organisés -Suivi participatif - Nombre des acteurs impliqués -Diversité des lois et autres éléments pris en compte -Implication des spécialistes des langues nationales -Nombre de langues concernées -Plan de vulgarisation
Conception et mise en œuvre d'une stratégie de suivi de la réforme avec des bilans à mi-processus et des notes sur les documents, les orientations et la démarche du processus				
Activités post-réforme Plaidoyer pour l'élaboration diligente des décrets d'application et	ENDA PRONAT, CRAFS	Décideurs politiques	Un décret d'application qui prend en compte les préoccupations	-Nombre de rencontres de plaidoyer ciblant les responsables de l'administration publiques, les grandes institutions (Assemblée Nationale, Sénat, Conseil Economique et

<p>la mise la mise en place de conditions optimales d'application de la loi</p>	<p>ENDA PRONAT, CRAFS</p>	<p>Décideurs politiques, OSC, ONG,</p>	<p>des acteurs à la base est élaboré et vulgarisé</p> <p>Des comités de veilles sont mis</p>	<p>Social) et acteurs de la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et vulgarisation des décrets d'application -Nombre de comités installés -Diversité des profils des membres de ses comités
<p>Constitution de comités de veille dans les localités</p>		<p>élus locaux et nationaux, GPF</p>	<p>en place dans toutes les collectivités locales du Sénégal pour suivre l'application de la législation foncière et alerter l'opinion chaque fois qu'elle sera violée</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Participation des femmes et des OP dans les Comités de Développement Villageois